

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple Un But Une Foi



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DES UNIVERSITES, DES CENTRES UNIVERSITAIRES
REGIONAUX ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

(U.C.A.D)



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (I.N.S.E.P.S)

MONOGRAPHIE POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR
D'EDUCATION POPULAIRE DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

THEME :

**ELEMENTS DE REFLEXION SUR LE DYSFONCTIONNEMENT DES INSTANCES LOCALES DE
PARTICIPATION DES JEUNES AU NIGER.**

(Cas du conseil de la jeunesse de la commune urbaine de Dogondoutchi)

Présenté par : Monsieur MAMANE MOUSSA

18^e Promotion : 2009-2011

REMERCIEMENTS

Je suis conscient qu'on ne peut engager une réflexion et la conduire à son terme que si l'on sait à l'avance pouvoir compter sur les idées et la disponibilité des autres. Dans le cadre du présent travail j'ai identifié et consulté de nombreuses personnes qui ont des connaissances sur le sujet choisi. En retour j'ai bénéficié de leur apport éclairant. Leur liste est longue et je me garde de l'énumérer ici crainte d'oublier quelques noms. Toutefois, ces hommes et ces femmes sauront se retrouver à travers la fierté que leur appui a fait naître en moi.

Je tiens également à remercier les enseignants de l'INSEPS de DAKAR et à travers eux, tous les enseignants d'Afrique pour les efforts qu'ils déploient afin d'élever nos enfants dans le culte du savoir.

J'exprime ma gratitude à madame Marie Diène pour l'attention qu'elle porte aux préoccupations des stagiaires et pour sa serviabilité.

Je garde un bon souvenir de mes camarades de la 18^e promotion en particulier, Madame Ly née Aminata Aboubacar pour la grande estime qu'elle me voue et pour la solidarité fraternelle, qu'elle m'a toujours témoignée.

Je suis très reconnaissant à tous ceux et celles qui ont accepté d'encadrer cette monographie et je leur présente mes excuses pour les possibles dérangements que ne peuvent manquer de leur causer mes multiples sollicitations.

Enfin, je remercie celui ou celle qui voudra un jour donner un prolongement à la présente réflexion.

DEDICACE

Je dédie ce travail :

- A la mémoire de mes parents qui m'ont tant donné et tant fait ;

- A ma femme Meran Fati qui, malgré son absorbant métier d'enseignante continue à donner chaleur et affection à nos enfants ;

- A tous mes enfants en particulier Leila qui, certainement passe des nuits blanches pour réussir son examen d'entrée en sixième. Je les félicite tous d'avoir appris à vivre loin de papa.

INTRODUCTION

Au Niger, la jeunesse se définit en vertu de la charte africaine de la jeunesse comme l'ensemble des personnes physiques ayant un âge compris entre 15 et 35 ans. Sur cette base, le nombre des jeunes est estimé à 4.313.375 personnes en 2008 sur une population totale estimée à 15.203.822 habitants et les moins de 15 ans atteignent les 47,54%. Le taux de croissance globale de la population jeune sur la période 2001-2011 est estimé à 3,81% l'an. Ces données statistiques fournies ci-dessus démontrent clairement la grande importance que les jeunes ont dans la dynamique démographique du Niger.¹Cette taille de la population jeune est considérée non pas comme une charge pour l'Etat mais comme étant une véritable ressource mobilisable pour réussir le pari du développement national. Cette considération qui est vouée aux jeunes a été traduite dans la constitution de la septième République en son article 24 qui stipule que « la jeunesse est protégée par l'Etat et les autres collectivités publiques contre l'exploitation et l'abandon. L'Etat veille à l'épanouissement matériel et intellectuel de la jeunesse. Il veille à la promotion de la formation et de l'emploi des jeunes ainsi qu'à leur insertion professionnelle ».

Dans ce pays, si le statut des jeunes a beaucoup évolué ces derniers temps, leur parole et leur participation sociale auraient, pendant longtemps, été étouffées sous le régime de parti unique et la dictature militaire. Mais, depuis le début des années 90, la participation et l'engagement dans la vie publique semble constituer l'un des vœux les plus chers pour de nombreux jeunes nigériens. En effet, le désir des jeunes de prendre une place beaucoup plus digne dans la société est immense. Ils veulent y jouer un rôle actif car ils estiment avoir été longtemps marginalisés. Ils revendiquent leur droit d'être pleinement impliqués dans les processus de prise de décisions les concernant et celui de s'exprimer librement sur tout ce qui se fait et se décide aussi bien à l'échelon national que local. En 1992, l'Etat s'est saisi de cette question et le ministère de la jeunesse s'est donné pour priorité de trouver une réponse à cette préoccupation des jeunes. C'est ainsi qu'une large consultation des ONG, associations de jeunesse, des leaders d'opinion et des partenaires techniques et financiers a été organisée et a duré deux semaines au terme desquelles une Charte et une Politique nationales de la jeunesse ont été élaborées. La charte nationale de la jeunesse prévoit en son article 37 la création d'un dispositif national de participation des jeunes dénommé « Conseil National de la Jeunesse ».Il

¹ Institut national de la statistique in document de travail provisoire sur la politique nationale de la jeunesse du Niger, 30 Septembre 2010.

a fallu le 22 avril 2006 pour que ce conseil national voit le jour à Niamey. Il convient de préciser que ce dispositif a obéi à la dynamique de la décentralisation : c'est ainsi que sont installés, d'abord et successivement, les conseils communaux, départementaux et régionaux de la jeunesse.

Le document introductif du forum national sur le développement des secteurs jeunesse et sports prévu à Niamey du 13 au 15 Octobre 2010, a fait cas de ce que « le conseil national de la jeunesse n'a jamais été en mesure de jouer son rôle » en raison des multiples problèmes qu'il traverse. Ce constat pourrait ne pas être seulement valable qu'au niveau national car certaines instances de participation créées aux échelons décentralisés pourraient être, elles aussi, dans des situations difficiles en termes de fonctionnement. Le conseil communal de la jeunesse de Dogondoutchi constituerait un cas au regard des symptômes qu'il présente aujourd'hui. Par conséquent, nos propos se limiteront pour une large part à la situation dudit conseil. Pour savoir si cette impression n'est pas une erreur, nous sommes partis à la recherche, auprès des acteurs du terrain, des raisons qui sont à l'origine du dysfonctionnement de ce conseil.

Avant de poser le diagnostic de la situation spécifique du conseil de la jeunesse de la commune urbaine de Dogondoutchi, nous allons, au préalable, aborder successivement le bien-fondé de la participation des jeunes, l'organisation et le fonctionnement du Conseil National de la Jeunesse ainsi que les principaux axes de la politique nationale de la jeunesse.

1) Quel est le bien-fondé de la participation des jeunes ?

Les jeunes constituent une proportion majeure de la population du Niger. Il va sans dire que leur implication dans la gestion des affaires publiques et la prise en compte de leurs besoins et aspirations mériteraient d'être renforcées car ce sont les jeunes d'aujourd'hui qui doivent assurer, demain, la relève de la classe politique actuelle et conséquemment ils auront la responsabilité de diriger le pays et de prendre les décisions nécessaires en vue du développement national. Pour qu'ils puissent assurer leurs charges futures dans des conditions idoines, il faut qu'ils soient préparés dès à présent. Cette préparation passerait par l'adoption d'un certain nombre de mesures susceptibles de donner aux jeunes les connaissances, qualifications et attitudes requises leur permettant de comprendre les principes et enjeux de la démocratie et de la bonne gouvernance. L'idée de faire participer les jeunes résulte de la volonté de l'Etat de développer un dialogue structuré avec les organisations de jeunesse et de permettre à la voix des jeunes de se faire entendre à travers un espace de débats, d'échanges et de discussions sur tous les sujets qui les intéressent.

2) Comment est organisé et fonctionne le Conseil National de la Jeunesse ?

Il ressort de la lecture des statuts qui lui sont consacrés que le Conseil National de la Jeunesse (C.N.J.) est un organe de participation des jeunes qui est placé sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Sa devise est : jeunesse-concertation-développement. Le CNJ est un organe autonome et démocratique représentant les jeunes et servant de cadre général de concertation, d'expression et d'actions. Il fonde son action sur le respect des principes démocratiques de l'Etat et celui de non ingérence dans les affaires intérieures des organisations membres. Il s'interdit toute activité politique et est indépendant vis-à-vis de tout parti politique ou regroupement confessionnel. Est membre du Conseil National de la Jeunesse du Niger, toute organisation, mouvement et institution de jeunesse qui sont reconnus sur la base de l'ordonnance n° 84-06 du 1er Mars 1984 portant régime des associations et la loi n°91-006 du 20 Mai 1991 qui la modifie et la complète. Les organes du Conseil National de la Jeunesse sont : l'Assemblée Générale et le Comité Exécutif National.

L'Assemblée Générale est l'instance suprême du conseil national de la jeunesse. Elle se réunit une fois tous les trois ans en session ordinaire sur convocation du Comité Exécutif National et en session extraordinaire à la demande des 2/3 des membres du Comité Exécutif National ou à la demande des 2/3 des organisations membres par pétition adressée au président. Dans ce dernier cas, le président est tenu de convoquer le Comité Exécutif National et devra prendre toutes les dispositions pour la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les deux mois qui suivent. Tous les dix mois une réunion de bilan est convoquée.

L'Assemblée Générale regroupe les délégués des organisations membres en raison d'un délégué par organisation, mouvement et institution de jeunesse à caractère national, cinq délégués élus par conseil régional et les présidents des conseils régionaux. Seuls les six délégués par région disposent de droit de vote à l'Assemblée Générale et les décisions sont prises à la majorité des délégués.

L'Assemblée Générale ordinaire entend le rapport moral du président, le rapport d'activités du Secrétaire Général, le rapport du trésorier général, le rapport des commissaires aux comptes et les contributions des délégations régionales. Elle discute et adopte les rapports, élit en son sein les membres du Comité Exécutif National et nomme les commissaires aux comptes chargés de vérifier les écritures comptables et de proposer la délivrance ou le refus du quitus au trésorier général. Enfin, elle élabore et adopte le plan d'action et le budget du Conseil National de la Jeunesse.

Quant au Comité Exécutif National, il est composé de dix-sept membres et a pour tâches d'assurer l'exécution des décisions de la dernière Assemblée Générale ; d'assurer le fonctionnement normal du Conseil National de la Jeunesse ; de prendre toutes initiatives pouvant assurer à la structure plus de crédibilité et de diriger les travaux de l'Assemblée Générale jusqu'à l'élection d'un nouveau Comité Exécutif National.

Le conseil national de la jeunesse a tenu sa première session ordinaire du 21 au 22 avril 2008 dans la ville de Maradi avec comme thème « Place et Rôle de la jeunesse dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement d'ici 2015 : vision du Conseil National de la Jeunesse ». L'objectif général de la session est : la préparation des membres et organes du Conseil National de la Jeunesse en vue d'une contribution positive, efficace et responsable à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement d'ici 2015 et la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté et la vulnérabilité des jeunes. A cette occasion, huit commissions ont été créées à l'image des huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Avant la restitution des travaux, trois conférences ont été animées autour des trois thèmes suivants :

-Les OMD : la genèse, la présentation et les différents indicateurs qui les caractérisent au Niger, puis le rôle des organisations de jeunesse et leur contributions dans l'atteinte des OMD ;

-La charte nationale de la jeunesse et la charte africaine de la jeunesse : cadres juridiques d'exercice et d'épanouissement de la jeunesse ;

-Les nouvelles technologies de l'information et de la communication comme moyens à la disposition des jeunes pour relever les défis des OMD.

Les résultats des travaux en commission ont été présentés sous forme de recommandations à l'endroit de l'Etat et des partenaires au développement pour qu'ils créent les conditions d'une bonne implication des organisations de jeunesse dans toutes les démarches s'inscrivant dans le combat pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

3) Les axes de la Politique nationale de la jeunesse du Niger

Le Niger dispose depuis 1998 de sa politique nationale de la jeunesse. Celle-ci vise à faire de la jeunesse nigérienne, une jeunesse émancipée, responsable et pilier essentiel du développement économique et social durable et de réduction de la pauvreté.

3-1 **BUT**

A l'horizon 2024, la politique nationale de la jeunesse a pour but de rendre la jeunesse apte à impulser le développement durable du pays.

3-2 **Domaines d'intervention prioritaires**

Ces domaines sont identiques à ceux retenus dans la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté.

3-3 **Les objectifs poursuivis**

L'Objectif Général est de contribuer au bien-être de la population nigérienne et de réduire la pauvreté sous toutes ses formes. Quant à l'objectif spécifique de la politique nationale de la jeunesse, il vise à réduire la vulnérabilité et à améliorer le bien-être d'au moins 70% de jeunes nigériens âgés de 15 à 35 ans d'ici 2024.

3-4 **Orientations stratégiques**

Dans le souci d'atteindre l'objectif spécifique, cinq axes stratégiques ont été retenus :

Axe 1 : Amélioration du cadre juridique et institutionnel

Ce premier axe vise le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et humaines des acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse. Ces acteurs sont notamment les ministères, les administrations déconcentrées, les collectivités territoriales, les partenaires au développement, la société civile et les acteurs du secteur privé.

Axe 2 : Promotion de l'insertion économique des jeunes

Cet axe concerne le développement des habiletés et aptitudes des jeunes en matière de création de richesse. Il s'agit d'une part de renforcer l'employabilité des jeunes à travers une formation de qualité et un accès aux informations sur les possibilités d'emploi et d'autre part, de renforcer la création d'entreprises par les jeunes. Les programmes d'appui à l'insertion économique des jeunes à travers l'auto-emploi et à la promotion de l'entrepreneuriat sont assez nombreux au Niger mais dispersés.

Axe 3 / : Protection des jeunes

La protection des jeunes renvoie à deux aspects principaux : d'une part, la prévention des conduites à risques en matière de santé de la reproduction mais aussi de consommation de drogue, de toxicomanie et de substance psychotropes et d'autre part, la protection morale et physique des enfants et des jeunes accueillis dans des structures de loisir.

Axe 4 : Promotion sociale et participation des jeunes au développement

Cet axe vise principalement à :

-Promouvoir et développer à travers les actions communautaires de la jeunesse, la fraternité, l'entraide et la solidarité nationale, les valeurs culturelles et artistiques nationales ainsi que la pratique des activités éducatives et sportives ;

- Contribuer à la diffusion et au rayonnement au plan national et international de ces valeurs ;

-Créer et entretenir chez les jeunes l'esprit patriotique et civique, le respect des valeurs sociales, les relations de fraternité et d'amitié avec les autres associations visant les mêmes buts ;

-Informers, sensibiliser et animer les jeunes en vue de leur participation active au processus du développement et favoriser par là, la promotion individuelle et collective par des actions appropriées ;

-Fournir des services socio-éducatifs et de loisirs sains en vue, d'une part, de développer les compétences de vie courante des jeunes non scolarisés, déscolarisés et d'autre part, d'offrir un point de convergence aux organisations de jeunes et aux interventions en matière de jeunesse ;

Axe 5 : Plaidoyer pour le financement et la prise en compte de la composante jeunesse dans les autres politiques et programmes sectoriels

La politique nationale de la jeunesse vise à renforcer le partenariat entre les intervenants dans le secteur de la jeunesse en vue d'une meilleure synergie d'actions. C'est pourquoi un plaidoyer actif est nécessaire pour une prise en compte de la composante jeunesse dans toutes les politiques, stratégies sectorielles et programmes de développement au Niger. Ce plaidoyer doit être étendu aux décideurs nationaux et aux partenaires financiers dans le but d'augmenter les moyens financiers en faveur du secteur jeunesse.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique nationale de la jeunesse, le Conseil National de la Jeunesse est chargé d'assurer une consultation périodique par la convocation régulière de rencontres locales et nationales de jeunes qui serviront de cadres devant permettre

aux jeunes de se concerter, de s'exprimer et de participer de façon critique et responsable au développement national.

CHAPITRE PREMIER

1-1 PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE

L'initiative de créer le conseil communal de la jeunesse de Dogondoutchi n'est pas une émanation des jeunes ou des autorités locales, elle résulte d'une démarche de l'Etat de doter les collectivités en instance de participation des jeunes.

1-1-1 Composition du bureau

Le bureau du conseil communal de la jeunesse comprend dix-sept membres élus âgés de 15 ans révolus à 35 ans. Leurs attributions s'établissent comme suit :

- Le président est le premier responsable du conseil ; il veille au respect des statuts et représente le conseil auprès des autorités et organismes ;
- Le vice-président est chargé de suppléer le président en cas de nécessité;
- Le secrétaire général assure le suivi de l'exécution des tâches, gère les archives et coordonne les activités du secrétariat ;
- Le secrétaire général adjoint seconde le secrétaire général;
- Le trésorier général assure la collecte des cotisations, gère les biens financiers, mobiliers et immobiliers du conseil, tient la comptabilité générale;
- Le trésorier général adjoint seconde le trésorier général,
- Le secrétaire à l'organisation s'occupe du fonctionnement normal du conseil et de la tenue régulière des sessions;
- Le secrétaire à la communication assure une communication efficiente au sein du conseil,
- Le secrétaire aux affaires économiques est chargé du suivi des actions communautaires et des projets d'insertion,
- Le secrétaire chargé des questions sportives, socio-éducatives et culturelles, prend des initiatives en vue d'une intervention efficiente du conseil en faveur du développement des sports et des loisirs pour les jeunes
- Le secrétaire aux affaires sociales initie des programmes sociaux et de santé ;

-Le secrétaire à la promotion féminine prend les initiatives en faveur de la promotion des filles e des femmes à l'intérieur et à l'extérieur du conseil ;

-Le secrétaire aux droits de l'homme et à la citoyenneté initie des programmes de droits et de bonne gouvernance associative,

- Le secrétaire chargé des relations extérieures assure le suivi des relations avec les partenaires techniques et financiers ainsi qu'avec les organisations de jeunesse.

-trois commissaires aux comptes.

1-1-2 LES OBJECTIFS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA JEUNESSE

Le conseil a pour objectifs :

- De coordonner et d'engager un dialogue permanent entre les organisations locales de jeunesse ;
- De transmettre au conseil national de la jeunesse les besoins et aspirations des jeunes ;
- De cultiver chez les responsables des organisations de jeunesse l'esprit de l'unité nationale et l'idéal républicain ;
- De favoriser la participation active des jeunes au développement local intégré ;
- D'aider au règlement des conflits internes et externes nuisant la dynamique des organisations de jeunesse ;
- De participer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique locale de la jeunesse ;
- De constituer une ressource documentaire permanente au service de la jeunesse ;
- De favoriser la participation active des jeunes au processus de prise de décisions les concernant et à toutes sortes d'événements sociaux.

1-2 LES ENGAGEMENTS DU NIGER EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION DES JEUNES

Nous l'avons déjà souligné, le Niger dispose de sa propre charte de la jeunesse depuis 1998. Il fait ainsi partie des premiers pays africains ayant adopté un tel document qui a servi de socle à l'élaboration de la charte africaine de la jeunesse. Celle-ci a été ratifiée par l'Etat du Niger à

travers la loi n°2008-14 du 30 avril 2008. Ainsi, en matière de participation des jeunes, cette ratification engage l'Etat du Niger à :

- Reconnaître le droit pour tout jeune de participer librement aux activités de sa société ;
- Prendre les mesures suivantes en vue de promouvoir la participation active de la jeunesse aux activités de la société :
- Garantir l'accès des jeunes au parlement et à tous les autres niveaux de prise de décisions conformément aux lois ;
- Favoriser la création d'une plate-forme pour la participation des jeunes à la prise de décision aux niveaux local national, régional et continental de la gouvernance ;
- Assurer l'accès équitable des jeunes hommes et des jeunes femmes à la prise de décision et à l'exercice des responsabilités civiques ;
- Accorder la priorité aux politiques et aux programmes qui incluent les plaidoyers en faveur de la jeunesse et les programmes d'éducation par les pairs, destinés aux jeunes qui vivent en marge de la société tels que les jeunes déscolarisés et les chômeurs en vue de leur donner la chance et la motivation pour se réinsérer dans la société ;
- Mettre en place des mesures visant à professionnaliser le travail des jeunes et à introduire des programmes de formation pertinents au sein de l'enseignement supérieur et des autres institutions de formation similaires ;
- Apporter l'appui technique et financier au renforcement des capacités institutionnelles des organisations de jeunesse ;
- Mettre en place des politiques et des programmes de volontariat destinés aux jeunes aux niveaux local, national, régional et international en tant que forum important de la participation des jeunes à la gouvernance et au développement du continent et comme outil de formation par les pairs ;
- Promouvoir l'accès à l'information et aux services qui permettraient aux jeunes de connaître leurs droits et leurs responsabilités ;
- Inclure des représentants de la jeunesse comme faisant partie intégrante de leurs délégations aux sessions ordinaires de l'union africaine et autres réunions pertinentes afin d'élargir les réseaux de communication et de promouvoir les débats sur les questions relatives aux jeunes.

1-3 PRESENTATION DE LA COMMUNE URBAINE DE DOGONDOUTCHI

La commune urbaine de Dogondoutchi est notre champ géographique car elle sert de cadre physique où opèrent et résident les membres du conseil de la jeunesse en tant qu'objet de notre étude. Elle est située à 275 km de Niamey, la capitale du Niger. Erigée en chef-lieu de cercle en 1903, la ville a acquis le statut de commune urbaine en 1988. Elle compte 14 quartiers et 7 villages rattachés administrativement. Sa population est estimée à 57.521 hts (28.384 hommes et 29.137 femmes) soit 7577 ménages. La densité moyenne est de 58 hts / km².

Au plan physique, la commune est caractérisée par un relief dominé par un plateau latéritique dans sa partie nord-sud, une plaine sableuse dans sa partie centrale et des dépressions dans sa partie ouest. Les différents types de sols sont : les sols sableux, les sols latéritiques, les sols des vallées localisés dans les zones dépressionnaires (le dallol et les lits des mares). Le réseau hydrographique est dominé par de nombreux Koris et trois mares semi-permanentes à Tapkin Gao, Liguïdo et Farin Guébé. La végétation est surtout marquée par la dominance d'un important parc agro-forestier à acacia albida dans le Dallol, des reliques de combrétacées sur le plateau ainsi qu'une prédominance de *Guiera Sénégalensis* sur les sols sableux. La faune est représentée par des petits mammifères (écureuils et lièvres) et une avifaune variée.

Au plan économique, les principales activités sont : l'agriculture, l'élevage, le commerce, la pêche et l'artisanat.

Au plan éducatif, la commune dispose de 4 écoles préscolaires, 40 écoles primaires, 13 centres d'alphabétisation, 9 classes à passerelles, 5 centres de formation professionnelle (un centre de formation au développement communautaire, un centre socio-éducatif dénommé « Wayé Kaye », un centre féminin de la mission catholique, un foyer féminin de la Maison de la Culture et un centre de formation appartenant à la société nigérienne d'électricité « NIGELEC »).

Dans le domaine sanitaire, la commune compte un hôpital de district, trois centres de santé intégrés, une maternité de référence, quatre salles de soins privées, sept cases de santé, une pharmacie de district, une pharmacie populaire et deux dépôts pharmaceutiques. Il ya au total trois(3) médecins, 14 infirmiers diplômés d'Etat, 6 sages femmes et 4 matrones.

En matière de vie associative, on dénombre trois(3) associations de jeunesse déclarées, sept(7) clubs artistiques et culturels, six(6) clubs sportifs, quarante(40) groupements féminins,

six(6) ONG, onze(11) coopératives et six(6) partis politiques ayant , chacun, au moins un élu au conseil municipal et six associations religieuses.

Au plan institutionnel, la commune est dirigée par un Maire élu par un conseil municipal composé de neuf(9) conseillers. Les ressources financières de la commune sont constituées essentiellement de taxes directes et des taxes indirectes. Au titre de l'année 2011, le budget de cette commune se chiffre à 101.949.489F. A la mi-juin, seulement 38.153.404F ont été recouverts.

Après avoir présenté la commune urbaine de Dogondoutchi, nous allons maintenant aborder la situation des jeunes de cette collectivité territoriale.

1-4 PRESENTATION DE LA SITUATION DES JEUNES DE LA COMMUNE URBAINE DE DOGONDOUTCHI

L'avenir d'une collectivité peut se lire à travers la situation de sa jeunesse car il ya un lien entre la prospérité d'une commune et le bien-être de sa population jeune. A cet égard, il nous semble particulièrement important de connaître la situation dans laquelle se trouvent ces jeunes d'autant plus que c'est leur participation que le conseil communal de la jeunesse doit susciter. Toutefois, la situation que nous allons présenter sera un résumé de données officielles et des informations que nous avons obtenues « à main levée » sur le sujet pendant les cinq années de vie professionnelle que nous avons passées dans ladite localité. Ainsi, dans cette commune, les jeunes âgés de 15 à 35 ans constituent 37% de la population totale. C'est pour cette raison que dans chaque Plan de Développement Communal (P.D.C), une plus grande attention doit nécessairement être portée à la question de jeunesse. Sur ce point, il convient de noter que l'élaboration d'un P.D.C est généralement confiée (après un avis d'appel d'offre) à une ONG mais celle-ci n'a jamais associé le service communal de la jeunesse et des sports dans le processus d'élaboration ne serait-ce que pour avoir des données en matière de besoins et aspirations des jeunes. En conséquence, les actions programmées dans ces différents plans sont, la plupart du temps, contraires aux attentes des jeunes d'autant plus que l'accent est mis uniquement sur l'emploi alors que celui-ci ne constitue pas l'unique aspiration des jeunes aujourd'hui. Ce vice de procédure n'a toujours pas été corrigé malgré les incessants rappels à l'ordre faits par le service concerné et un arbitrage sans fermeté des autorités municipales. Par ailleurs, malgré le manque de statistiques fiables pouvant nous donner une idée précise de la situation des jeunes en matière d'éducation, l'on constate malheureusement que beaucoup d'entre eux ne savent ni lire ni écrire en français et même en

aucune des huit langues nationales. Cela s'explique par le refus de nombreux parents de scolariser leurs enfants, particulièrement les filles. En effet, dans cette commune où l'islam est de pénétration récente, certains parents confondent maladroitement la scolarisation de la jeune fille avec sacrilège. Dans d'autres cas, ce sont les difficultés économiques qui obligent les élèves à quitter très tôt l'école. S'agissant de la question de l'emploi, les jeunes sont de plus en plus inquiets par la persistance du chômage et du sous-emploi. L'arrivée des jeunes sur le marché du travail est entravée par leur manque de formation et d'expérience professionnelle qui correspondent aux exigences du monde du travail. De plus, il est difficile d'obtenir de crédits de premier établissement pour un jeune qui veut créer sa propre micro-entreprise s'il ne présente pas de garanties foncières. Mais l'existence, depuis bientôt cinq ans, d'un Centre de formation en développement communautaire, commence à donner espoir aux jeunes en matière de compétences techniques. A cette date, 213 personnes y ont été formées en menuiserie métallique, électricité-bâtiment, plomberie, couture, cuisine et coiffure. Parmi eux, 123 ont réussi à s'insérer dans le tissu économique en créant leur propre atelier. En matière de santé, malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation effectuées localement par les pairs éducateurs et d'autres associations, les jeunes continuent d'avoir des comportements à risque à travers notamment la consommation de la drogue et de l'alcool, une mauvaise hygiène alimentaire ainsi que des relations sexuelles non protégées. De plus, ils sont, pour la plupart, réticents à se faire dépister. Selon les données fournies par le responsable du service de l'épidémiologie du district sanitaire, en 2010 parmi les personnes âgées entre 15 et 35 ans, seules treize (dont deux filles) ont accepté de se faire dépister. D'après la même source, les besoins des jeunes en matière de santé liée à la reproduction sont très préoccupants. Les risques liés à la grossesse sont la principale cause de mortalité chez les jeunes filles de 13 à 16ans et que les taux de mortalité liée à l'avortement et à l'accouchement sont particulièrement élevés chez les jeunes filles de moins de 18 ans. Aussi, dans le discours qu'elle a prononcé le 16 juin 2008 à l'occasion de la journée l'enfant africain, la responsable communale du développement social a affirmé, sur la base des résultats d'une enquête conduite par son service en décembre 2007, que les jeunes connaissent une sexualité précoce car « l'âge moyen pour les premiers rapports sexuels est de 13ans pour les garçons contre 12 ans pour les filles ». Beaucoup de jeunes filles pratiquent ouvertement de la prostitution afin de trouver les ressources financières nécessaires pouvant leur permettre d'assurer leur survie dans une société où la solidarité sociale a tendance à disparaître. Dans le domaine de la pratique sportive, les jeunes ont une préférence pour la lutte traditionnelle (sans frappe). C'est ainsi que presque chaque jeune s'identifie à son ou ses lutteurs préférés. Aussi, dans la plupart des coins de rue, on peut facilement apercevoir des jeunes en situation de combat de lutte

traditionnelle. Tout de même, cet amour pour la lutte traditionnelle n'empêche pas le développement d'autres disciplines sportives notamment le football, le volley- Ball, le handball ou bien le langa (jeu de combat qui se fait à cloche-pied soit en équipe ou sous forme de duel d'homme à homme). La commune n'a matérialisé aucune aire de jeu bien que le plan de lotissement en ait prévu un certain nombre qui, finalement ont été vendues aux fins d'habitations. Les jeunes se contentent de quelques espaces de fortune, difficilement praticables, pour mener des activités physiques. Ces jeunes ont également un esprit contestataire car même dans sa propre famille, un jeune est prêt à contester toute décision qui a été prise si elle est en porte à faux avec ses intérêts. Au plan politique, depuis 1993 les jeunes de Dogondoutchi ont toujours voté pour le candidat socialiste que ce soit aux élections municipales, législatives ou présidentielles. Depuis que la décentralisation a été rétablie, leur commune a de tout temps été administrée par un Maire socialiste même si, par ailleurs, les rapports entre les jeunes et le premier citoyen municipal ont toujours été conflictuels car les jeunes estiment que le Maire ne fait pas assez pour leur promotion sociale. Quant à la situation matrimoniale des jeunes, elle est caractérisée par le mariage précoce surtout chez les filles. Tout de même, il existe des barrières religieuses qui empêchent aux jeunes des deux sexes de trouver de partenaires pour se marier. En effet, les enfants issus de castes ou des familles qui vénèrent les esprits ne peuvent se marier qu'entre eux. Enfin, dans le souci de chercher de l'argent pour aider leurs parents et subvenir à leurs propres besoins, les jeunes sont de plus en plus tentés par l'aventure dans les pays voisins en particulier le Nigeria. Ceux d'entre eux qui n'ont pas réussi leur aventure mettent des années avant de revenir dans la commune par crainte d'être la risée de leur entourage et de sombrer dans la honte d'avoir mener une tentative infructueuse.

CHAPITRE II

CADRE THEORIQUE

2-1) REVUE DE LITTÉRATURE

La revue de littérature est une phase importante dans un travail de recherche car c'est elle qui peut nous éclairer sur notre sujet d'étude. C'est elle qui nous permet aussi d'avoir une idée de comment notre préoccupation de recherche a été abordée par les différents auteurs. En somme, cette source d'information est sensée nous guider dans ce travail de recherche.

Notre revue comporte deux parties : la première traitera des écrits portant sur les organisations en général et la deuxième s'intéressera à des études menées sur les conseils de la jeunesse.

Nous abordons la première partie de notre recherche documentaire par cet avertissement lancé par Maya Courbage et Gabrielle Moles:² « il ne faut pas mélanger tous les types de dysfonctionnements ». Sur ce point, les deux chercheurs nous invitent à distinguer d'un côté, les dysfonctionnements qui relèvent de la responsabilité civile ou pénale relativement simples à régler car relevant de cadres juridiques précis et ceux qui relèvent de la responsabilité morale, c'est-à-dire ceux qui touchent directement ou indirectement, à l'éthique et aux valeurs de l'association et qui semblent beaucoup plus difficiles à prouver et à gérer, car relevant des textes internes de l'association et de la gouvernance associative. Pour ces auteurs il vaut mieux prévenir les dysfonctionnements que d'avoir à les gérer. Cette prévention, soulignent-ils, est subordonnée à une bonne gouvernance, transparente et démocratique. Enfin, ils nous renseignent que les atteintes à l'éthique et aux valeurs de l'association sont le plus souvent le fait des dirigeants qui se sont laissé aller progressivement à un exercice solitaire du pouvoir, sans véritable contrôle, ni procédure d'alerte. Le respect, tant de l'esprit que de la lettre, des textes reste le meilleur moyen d'identifier les signes de dérapage et de les prévenir, ont-ils conclu.

Dans son étude sur l'adaptabilité des formes bureaucratiques, P.-M. Blau, considère que « les comportements informels ne sont pas des déviations par rapport aux prescriptions formelles, mais plutôt la marque d'une adaptabilité des organisations bureaucratiques »³. Plus encore, il montre que les groupes qui sont en compétition sont d'autant plus efficaces qu'ils organisent des formes de coopération informelles entre collègues ; le changement des

² Maya Courbage et Gabrielle Moles, **Dysfonctionnements éthiques et de gouvernance des associations : la responsabilité morale des dirigeants**, INJEP, 2009, p15.

³ In Alain Beitone et coll , **sciences sociales**, 3^e édition, édition sirey, PARIS, 2002, page 366 à 367

pratiques de travail est parfois mieux assuré par la fonction latente d'une réforme que par sa fonction manifeste.

Dans un article sur les dysfonctionnements organisationnels et individuels en entreprise, Marc de Wilde estime que «les entreprises, les grandes institutions et autres organismes sont gênés par de nombreux dysfonctionnements d'ordre organisationnel et d'ordre personnel»⁴. L'auteur considère ces dysfonctionnements, à la fois, comme contre-productifs et générateurs de frustrations elles-mêmes contre-productives enclenchant ainsi une dynamique négative qui fragilise l'organisation. Il précise, toutefois, que les mécanismes de régulation internes à l'organisme ont pour mission de réduire au minimum ces dysfonctionnements. L'auteur nous apprend, également, que trois principaux dysfonctionnements sont à l'origine de la plupart des frustrations ressenties par le personnel d'une organisation qu'elle soit privée ou qu'elle relève du secteur public : le manque de connaissance de la personne et de ses accomplissements ; les déficiences au niveau des relations interpersonnelles (mécontentement, jalousie, conflit ouvert ou larvé...) et l'absence de visibilité quant aux finalités globales (au niveau de l'organisation collective, au niveau de l'équipe et ou individuel) c'est-à-dire, ce qu'on attend de la personne. Ces trois domaines qui sont des sujets à dysfonctionnements sont qualifiés de triade organisationnelle ou triade extérieure. Selon Marc. W ,Les trois sortes de dysfonctionnement organisationnel sont en interaction avec trois dysfonctionnements fréquents au niveau des individus eux-mêmes notamment le manque de connaissance par la personne de ses propres besoins et aspirations ;le manque de cohérence entre l'intention et l'expression (comportementale ou verbale) telle que perçue par l'entourage en particulier l'incapacité par la personne à communiquer ses aspirations et ses frustrations ;et le manque de vigilance par rapport aux jeux psychologiques et en particulier au triangle dramatique. Ces trois sujets à dysfonctionnements sont qualifiés de triade individuelle ou triade intérieure.

Pour sa part, G-N Fischer nous apprend qu'en entrant dans une organisation, un individu ne vient pas seulement avec ses compétences, il doit avoir des interactions avec les gens, intérioriser les règles du jeu définies par le groupe ou l'organisation dans laquelle il s'intègre. En outre, il va apprendre de nouveaux comportements suivant des rôles prescrits, liés à ses tâches et à sa fonction. Enfin, il devra par conséquent adapter ceux qui sont perçus comme adéquats avec des effets limités au contexte particulier dans lequel il se trouve.

Selon M. Weber, dans un système bureaucratique, « l'autorité s'exerce à travers un système normatif et par des procédures impersonnelles. Il considère que cette forme

⁴ Marc de wilde, **Dysfonctionnements organisationnels et individuels en entreprise**, Paris, 1991, PUF, p.53.

d'organisation est la plus efficace possible du fait qu'elle élimine toute incertitude par le rejet des motivations spécifiques du leader (autorité charismatique) et des coutumes et traditions (autorité traditionnelle) ; la stricte répartition des rôles et de chacun dans le travail ; le contrôle omniprésent de la structure hiérarchique ; la formalisation écrite de toutes les règles dans l'organisation ; une revalorisation du rôle des experts ; une dépersonnalisation permettant de meilleurs contrôles et une meilleure coordination »⁵.

Dans son analyse des difficultés qui peuvent affecter la bureaucratie, R.K. Merton soutient que plus les bureaucraties fonctionnent conformément à l'idéal type- wébérien (règles abstraites, hiérarchie fonctionnelle, impersonnalité de la relation d'autorité...) plus leurs activités connaîtront une certaine paralysie. Le mode d'administration bureaucratique tend à la rationalité maximale, cependant, les procédures mises en place aboutissent à l'effet inverse de celui recherché en créant des dysfonctionnements qui mettent à mal sa régularité et son efficacité. Merton évoque l'hypothèse du développement d'une « personnalité bureaucratique » chez les employés qui exercent leur fonction dans un foisonnement de règlements et de procédures formalisées et qui, plutôt que de répondre aux clients, perdent leur temps dans les dédales des règles et des consignes. La dysfonction majeure est l'application des procédures à la lettre sans l'esprit de celles-ci ; de fait, elles cessent d'être des repères encadrant l'activité pour devenir des absolus.

Dans les années quarante, étudiant le fonctionnement d'une institution publique, PH. Selznick dégage le constat suivant : « toute organisation bureaucratique, du fait de sa tendance à la spécialisation des activités, conduit les individus membres de l'organisation à se focaliser sur des buts spécifiques au détriment des objectifs généraux et à dévier des prescriptions formelles par le recours à des comportements informels (relations interpersonnelles non codifiées, non application des règles prescrites) ; plus encore, les buts de l'organisation sont modifiés du fait de l'existence des structures informelles qui sont en liaison avec des groupes de pression externes, capables d'imposer leurs vues aux individus membres de celle-ci ».

Pour Nancy I. Adler, la « pensée de groupe » est une des principales sources d'inefficacité des groupes de travail. C'est « une façon de penser à laquelle on cède volontiers quand on s'identifie profondément à un groupe, quand le souci d'unanimité prend le pas sur le désir d'examiner objectivement tous les moyens d'action... La pensée de groupe constitue jusqu'à un certain point une détérioration de l'efficacité intellectuelle et du jugement personnel, une renonciation à l'objectivité, sous les pressions internes du groupe ».

⁵ In Alain Beitone et coll. , **sciences sociales**, 3^e édition, édition sirey, PARIS, 2002, page 364

Dans un document intitulé : « recommandations de bonnes pratiques professionnelles », Jean Bernard Dumontier et collaborateurs estiment que les modalités de fonctionnement des établissements et des services sociaux doivent être réfléchies en fonction des spécificités et des besoins identifiés des publics qu'ils accueillent et des conditions dans lesquelles ils les accompagnent. Ces auteurs trouvent intéressant que ce fonctionnement puisse être interrogé et enrichi par des pratiques mises en place dans des structures similaires car ceci permet de mutualiser les expériences et contribue à une prise de recul des professionnels sur les modes de fonctionnement qu'ils peuvent être amenés à pratiquer de manière induite et non pas choisie. Dans cette perspective, les auteurs recommandent que les structures mettent en place des partenariats avec d'autres structures exerçant des missions comparables afin que les professionnels puissent s'enrichir de leurs expériences respectives, mettre à disposition les outils les plus pertinents et identifier, le cas échéant, des dérives de pratiques dont ils ne sont pas conscients. Cette démarche contribue aussi à rompre l'isolement dans lequel les professionnels peuvent se trouver lorsqu'ils rencontrent des difficultés particulièrement sensibles ou fréquentes dans l'exercice de leur mission.

Après ce passage en revue des différentes réflexions et analyses menées par des auteurs sur les organisations, nous allons aborder la seconde partie qui, elle, sera consacrée aux écrits portant sur les conseils de jeunesse à proprement parler. Ainsi, pour Roch Julien, « il n'y a pas de recette miracle pour faire fonctionner un conseil départemental de la jeunesse. Certes, il faut des moyens. Il faut du temps au conseiller pour l'animer et parfois le structurer. Mais avant tout, c'est principalement une question de volonté de l'ensemble des acteurs. Les liens avec les organismes qui proposent des jeunes ne sont pas assez fructueux, particulièrement dans la construction d'une parole commune. Il ya là une réflexion à mener »⁶.

Interrogé sur les origines des dispositifs de participation, Jean-Claude Richez précise que ce n'est pas aujourd'hui qu'a débuté la participation des enfants et des jeunes. Elle date d'avant la deuxième guerre mondiale. Il souligne que c'est « André Basdevant qui avait en 1944 proposé la création d'un Parlement des jeunes au sein duquel les jeunes seraient représentés par eux-mêmes à tous les niveaux et rendraient compte à un commissariat à la jeunesse »⁷. Richez pense que les développements récents des conseils d'enfants et des

⁶ Julien Roch, In Valérie Becquet, **10 ans de conseil de la jeunesse**, INJEP, 2007, p.63,

⁷ Richez J.-C., In Rossini N., **Les jeunes Conseillers engagés dans la démocratie locale**, INJEP, 2002, p.11.

jeunes ont été rendu possibles en raison de la ratification par la France le 3 Août 1990 de la convention internationale des droits de l'enfant. Celle-ci, ajoute-t-il, est d'une grande importance du point de vue doctrinal dans la mesure où elle marque le passage d'une conception de l'enfant et de la jeunesse comme sujet de « droit à la protection » à une conception comme sujet également de « droit à l'expression ».

Pour Bacqué M.- H et Sintomer.Y, les démarches participatives poursuivent au moins trois objectifs : un objectif politique, un objectif fonctionnel et un objectif social. Pour ces auteurs, «la visée politique consiste à permettre aux jeunes de se rapprocher des sphères décisionnelles dont ils se sentent distants. La visée fonctionnelle renvoie, quant à elle, à une démarche qui consiste à associer les jeunes à la gestion des affaires publiques. Pour ce qui est de la visée éducative, elle fait des instances de participation des lieux d'expérimentation citoyenne où se transmettent, d'un côté, des connaissances du système politique, du fonctionnement des institutions et du travail des décideurs politiques et, de l'autre, des normes comportementales inhérentes au fonctionnement démocratique ou propres à la démarche de participation, comme par exemple, l'apprentissage du débat démocratique et la production de jugements argumentés»⁸.

Evoquant les conditions dans lesquelles les conseils départementaux de la jeunesse ont été mis en place en France, Valérie Becquet a indiqué qu'une première rencontre nationale organisée fin 1998 a mis en évidence une série de dysfonctionnements(blocages administratifs, absence de légitimité, faible visibilité, etc.) les constats formulés vont déboucher quelques mois plus tard sur l'envoi d'une nouvelle instruction rappelant la responsabilité des services déconcentrés dans la réussite de cette opération..

S'inspirant du travail de groupe de sociologie de wallonne sur le dialogue avec la population, la psychologue Raphaëlle Lacaune a énuméré dix conditions de réussite pour un conseil communal des jeunes: la volonté politique, c'est-à-dire la volonté réelle d'associer les jeunes à la gestion de la commune ; la confiance réciproque où « les élus acceptent de jouer le jeu et, tout en conservant le pouvoir décisionnel, tiennent compte des avis exprimés » ; l'acceptation des conflits en les considérant «comme faisant partie de la vie même, comme un enrichissement et un facteur de progrès mais sans craindre d'arbitrer les éventuels conflits, faire primer l'intérêt général sur des intérêts particuliers » ;l'imagination(il faut sans cesse innover, inventer des formes de communication adaptées au contexte local) ;l'autonomie

⁸ In Bacqué M.- H et Sintomer.Y, « **gestion de proximité et démocratie participative** », Les annales de la recherche urbaine n°90, septembre 2001, p.21.

car «même si les expériences de participation sont encouragées et soutenues par la commune qui doit garder en dernier ressort le contrôle des opérations, il est capital que les jeunes conseillers jouissent d'une autonomie suffisante » ;des enjeux concrets, clairs et qui concernent les habitants ; la durée(instaurer le dialogue dans la commune prend du temps et demande de la patience) ;des moyens pour que les jeunes puissent faire aboutir certains de leurs projets ;des outils de communication appropriés pour informer ; enfin une bonne connaissance de la commune.

Pour la sociologue Valérie Becquet, « les conseils départementaux de la jeunesse sont confrontés à une difficulté majeure. A leur échelon, ils ne sont pas en contact avec des décideurs politiques mais avec des services déconcentrés, services qui se résument parfois à la seule direction départementale jeunesse et sports. Les liens avec les conseils généraux n'existent peu ou pas, les préfets, quant à eux, apparaissant, bien qu'ils président les conseils départementaux, comme des interlocuteurs un peu lointains. L'élaboration de propositions et l'impulsion de changements sont nettement moins facilitées, puisqu'il s'agit, à la fois, pour le conseiller jeunesse et sports et les membres, de définir le champ d'action du conseil et d'œuvrer à sa reconnaissance extérieure, axes de travail qu'il est parfois difficile de conduire ensemble. Une telle limite a conduit certains conseils à se lancer dans la réalisation d'actions, seul moyen pour être reconnus et mobiliser les membres »⁹.

Au cours d'une enquête menée auprès des membres des conseils de jeunes pour connaître et comprendre la façon dont ils vivaient et pensaient leur place au sein des espaces de démocratie participative, Nathalie Rossini rapporte que pour ces jeunes, « participer c'est avant tout agir, que ce soit en menant des actions ou en influençant des décisions, ainsi qu'en donnant leur avis sur une question, pourvu que ce soit suivi d'effet. A la question de savoir qui ces jeunes engagés représentent, 80% estiment porter la parole des autres jeunes, 20% revendiquant le fait de porter la parole de toute la population de leur territoire»¹⁰. A la question de savoir le cadre le mieux adapté pour participer, c'est le dispositif cadré et encadré par les adultes qui arrive en tête comme le plus adapté pour permettre aux jeunes de participer. Si d'une manière générale, l'ensemble des réponses à cette enquête semble indiquer que ces jeunes se sentent bien acteurs aujourd'hui de cette démocratie participative, notamment dans le cadre de leur conseil, il n'en reste pas moins que certaines aides pourraient

⁹ In Valérie Becquet, **10 ans de conseil de la jeunesse**, INJEP, 2007, p.44.

¹⁰ op.cit, p.33

selon eux leur permettre de participer plus pleinement. En tête de celles-ci, c'est l'accompagnement par un tiers qui émerge et pas n'importe qui, puisque les premiers devraient être des jeunes expérimentés, juste avant l'accompagnement par des adultes. L'autre forme d'aide évoquée de manière non négligeable(20%) renvoie aux formations dont les contenus évoqués concernent l'acquisition de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être liés au dispositif de participation lui-même. Le très fort taux de réponses positives (90%) à la question leur demandant si, actuellement, ils avaient ou non le sentiment de participer, sonne tout de même comme une évaluation très positive de leur pratique participative et, en écho, des dispositifs dans lesquels ils sont engagés.

Dans une étude sur la participation des jeunes à la vie publique en Europe, Valérie Becquet estime que s'il est possible de repérer les objectifs des démarches participatives impliquant les jeunes, il apparaît moins évident de décrire leurs contours tant elles conjuguent des éléments hétérogènes et sont marquées par les contextes politiques, administratifs et sociaux dans lesquels elles sont initiées. Pour elle, l'initiative de créer une instance de participation émane le plus souvent des élus en charge de la jeunesse et du maire. Elle peut résulter d'une démarche politique propre à la municipalité, du traitement d'une demande imputée aux jeunes, qu'ils soient ou non issus d'une organisation de jeunesse, ou d'une réponse à une sollicitation provenant d'une association ou d'un organisme gouvernemental encourageant le développement de la participation des jeunes sous cette forme. Cette initiative s'inscrit, dans certains cas, dans un cadre législatif national ou régional qui concerne la politique de la jeunesse ou le fonctionnement des collectivités territoriales. La décision de créer une structure participative donne lieu à la mobilisation de deux types d'acteurs : les ONG (de jeunesse ou non) et les établissements scolaires auxquels peuvent s'adjoindre d'autres structures en contact avec les jeunes et qui contribuent au lancement de l'opération. Pour l'auteur, les caractéristiques repérées dans les dispositifs permettent de distinguer deux familles de procédures qui, dans leur mise en œuvre locale, génèrent une réelle diversité : des démarches ponctuelles de consultation des jeunes et des dispositifs formalisés de consultation et d'action.

2.2 PROBLEMATIQUE

A l'instar de toutes les collectivités territoriales du Niger (à l'exception des communes rurales nouvellement créées), la commune urbaine de Dogondoutchi dispose depuis février 2006 de son conseil de la jeunesse en tant qu'outil d'insertion des jeunes dans la vie sociale. Sa création institutionnalise ainsi la participation des jeunes au niveau local.

L'annonce de la création de cette plate forme de concertation a suscité un intérêt évident des jeunes qui trouvent en elle, un moyen de faire entendre leur voix. En effet, les jeunes de cette commune se considèrent depuis longtemps comme des personnes auxquelles on promet tout et auxquelles on ne donne rien du tout.

Le conseil communal de la jeunesse de Dogondoutchi compte dix-sept (17) membres élus par leurs pairs. Ils sont tous issus des différentes associations locales de jeunesse et doivent vivre un mandat d'élu de trois ans.

Cette instance de participation des jeunes est née à un moment où le Niger s'est engagé dans le processus de décentralisation et de libre administration des collectivités territoriales en vertu desquelles certaines compétences de l'Etat ont été transférées aux trois niveaux de circonscription qui sont : les régions, les départements et les communes conformément à l'article 12 de la loi 2002-013 du 11 juin 2002 portant transfert des compétences aux régions, départements et communes.

Le secteur jeunesse figure parmi les compétences en question. Quant à l'appui financier de l'Etat pour accompagner les compétences transférées, il est prévu à travers un fonds d'appui à la décentralisation, un fonds de péréquation et la rétrocession de 15% des taxes et redevances minières aux collectivités des régions où sont exploitées les ressources minières.

Avant le lancement des activités du conseil, le chef du service communal de la jeunesse et des sports a organisé une réunion avec l'ensemble des jeunes conseillers et des délégués des associations de jeunesse. A cette occasion, le rôle dévolu à chaque membre ainsi que les règles et principes de fonctionnement du conseil ont été expliqués et débattus dans le souci de prévenir d'éventuelles divergences d'interprétation. Séance tenante, les représentants des associations de jeunesse ont pris l'engagement d'apporter son concours pour faciliter la tâche au conseil dans la réalisation de ses activités.

Au démarrage, le conseil communal de la jeunesse devait relever un certain nombre de défis pour mener à bien sa mission. Il s'agit entre autres de l'absence de dialogue entre les jeunes et les autorités municipales, de la difficulté d'accès aux financements qu'éprouvent les associations de jeunesse dans la réalisation des activités qu'elles initient ; du conflit de positionnement et du manque de cadre de concertation et d'échange entre les différentes associations de jeunesse ; de l'absence de cadre de partenariat entre les organisations de jeunesse et d'autres acteurs sociaux notamment les projets et les organisations non gouvernementales ; l'instrumentalisation des associations de jeunesse par les partis politiques ; de la propension de plus en plus marquée des jeunes à partir en exode en raison de l'insuffisance des offres d'emploi ; du manque de facilité d'obtention de crédit institutionnel pour les jeunes (pour démarrer une activité économique, les jeunes sont obligés de compter sur des parents, des connaissances et, le plus souvent sur des usuriers), de la contestation de la représentativité du conseil par certaines voix, notamment celle des scolaires, qui regrettent la non figuration de leurs représentants au sein dudit conseil, et enfin de la faible fréquentation des services de santé par les jeunes qui affichent des comportements à risques en matière de santé de la reproduction .

Toutefois, à coté de ces défis, il ya des facteurs qui peuvent contribuer à conforter l'assise territoriale du conseil à savoir : la concurrence qui s'observe entre les différentes collectivités territoriales nationales en matière de promotion de la jeunesse ; l'existence d'une radio communautaire qui consacre une large plage de sa grille de programme aux activités de jeunesse ; la prise en compte du secteur jeunesse par les autorités municipales dans le Plan de développement communal (P.D.C); la détermination des jeunes à participer à la vie publique locale et aux processus de prise de décision les concernant.

Si nous jetons un regard rétrospectif sur les cinq années de vie de ce conseil, nous retiendrons que pendant les six premiers mois du lancement des activités du conseil, ses membres étaient très motivés à la tâche. Ils consacraient près de 20% de leur temps aux activités du conseil. Ils arrivaient même à mobiliser au moins 150 jeunes bénévoles pour une seule activité d'intérêt général. De façon régulière, ils arrivent à réunir les jeunes pour recueillir leurs points de vue sur des sujets qui les préoccupent particulièrement ou ceux qui concernent toutes les composantes sociales. Assez souvent le conseil alertait le Maire et lui faisait des propositions sur certains points notamment, le conflit entre la police et les jeunes conducteurs de taxi- moto, les difficultés d'accès à l'emploi chez les jeunes ou le montant de la dot jugé insupportable par les jeunes...etc.

Durant tout ce temps, le fonctionnement du conseil paraissait normal car tout se faisait conformément aux textes fondateurs. Ses membres donnaient de la visibilité à leurs actions et avaient une certaine crédibilité aux yeux des jeunes ainsi qu'auprès des autres acteurs sociaux locaux.

Mais, à partir de septembre 2006 et cela jusqu'en 2011, les membres du conseil ont commencé à donner l'impression de « baisser les bras » et même d'abandonner les charges auxquelles ils ont librement souscrit. Certes, le conseil a continué à fonctionner mais avec un certain flottement : les membres du conseil au lieu de continuer à faire remonter les vraies opinions et aspirations des jeunes à l'échelon supérieur, ils transmettent seulement leurs propres préoccupations. Aussi, les sessions ne se tiennent pratiquement plus ; les rapports d'activités ne sont pas rédigés ; les décisions ne sont plus prises à la majorité des membres ; les jeunes conseillers versent de moins en moins leur cotisation ; la gestion financière n'est plus transparente, les conflits relationnels sont devenus fréquents...etc. Aussi, le renouvellement des membres du conseil qui devait intervenir en 2009 n'a pas encore eu lieu car les statuts ne précisent pas la personne commise pour l'effectuer. Toutes ces preuves nous paraissent suffisantes pour conclure à un dysfonctionnement dudit conseil. L'analyse de ce dysfonctionnement passe, à notre avis, par les interrogations ci-après : ce dysfonctionnement s'explique-t-il par le fait que l'appartenance au conseil n'apporte pas de choses intrinsèquement intéressantes aux membres? Ses causes sont-elles internes ou externes au conseil? Quelle est la relation entre le dysfonctionnement et la responsabilité des membres du conseil? Que peut-il arriver si aucune mesure n'est prise pour résoudre ce problème ?

Nous estimons que ces différentes questions nous aideront à mieux cerner l'étendue du problème soulevé et nous amène à nous poser la question de recherche suivante : quelles sont les causes à l'origine du dysfonctionnement du conseil de la jeunesse de la commune urbaine de Dogondoutchi ?

2- 3 HYPOTHESE DE RECHERCHE

Sur la base de la problématique soulevée, nous estimons que le non respect des modalités de fonctionnement prévues par les statuts et le règlement intérieur s'explique par la démotivation des membres dudit conseil. Cette hypothèse constitue la réponse que nous proposons à notre question de recherche formulée plus haut. Toutefois, nous allons vérifier si oui ou non cette hypothèse est pertinente.

2-4 MODELE D'ANALYSE

Notre travail de recherche a comme point de départ l'hypothèse que nous avons déjà dégagée à savoir que le non respect des modalités de fonctionnement prévues par les statuts et règlement intérieur s'explique par la démotivation des membres du conseil.

S'agissant du modèle d'analyse, il consiste à l'opérationnalisation de l'hypothèse en question. En attendant, nous allons partir à la recherche de la signification du terme « démotivation ». En effet, la démotivation est un terme très employé dans les champs professionnels notamment l'école, le monde sportif, le monde du travail, le milieu associatif...etc. L'usage de ce mot semble avoir des significations différentes d'un individu à un autre. Compte tenu de l'intérêt que nous portons à la « démotivation » dans cette recherche, une clarification de ce concept est nécessaire pour en saisir le sens véritable.

Si l'on s'en tient aux définitions données par les dictionnaires, la démotivation est « le fait de faire perdre à quelqu'un toute motivation, tout intérêt »¹¹. Sandra Michel perçoit la démotivation « tout à la fois comme l'envers de l'implication, de la satisfaction et de la motivation ». Pour elle la démotivation ressemble à une sorte de syndrome général qui contaminerait progressivement l'ensemble de la relation au travail. L'auteur ajoute : « la démotivation touche un noyau central que l'on peut appeler l'intérêt/plaisir au travail et à partir de là, se détériorent non seulement la performance du salarié, mais aussi son épanouissement personnel.

Dans son ouvrage intitulé « Peut-on gérer les motivations ? » Sandra .Michel note que l'absentéisme, le turn over, le taux de conflits et leur durée ont jusqu'ici été utilisés comme indicateurs de mesure de la démotivation. Mais, elle constate que ces indicateurs ont perdu de leur valeur pour la simple raison que la démotivation ne se manifeste plus par les mêmes comportements. Tout en soutenant que c'est par une baisse de la qualité et de la quantité de travail qu'elle se manifeste, l'auteur a caricaturé la démotivation en ces termes : « On ralentit ses gestes, on diminue son attention, on rallonge les pauses et les incidents, on développe « le laisser- aller » que ce soit à propos de la propreté, de la sécurité, de l'ordre, du contrôle, des consignes ou des dérobades face aux responsabilités ».

Dans le même ouvrage, Sandra. M constate que la démotivation est rarement analysée comme un trouble psychologique ; elle est plus souvent décrite comme un comportement, quasi volontaire, qui serait une forme larvée d'opposition au travail. Faisant allusion aux

¹¹ In Sandra .Michel, **Peut-ont gérer les motivations?** PUF, 1989, Paris, p.19-30.

Cercles de Qualité en France, l'auteur constate qu'ils manient de manière conjointe les dimensions relationnelle et organisationnelle. Pour elle, ceci oblige les groupes de travail à modifier leur stratégie de pouvoir : les règles de jeu sont clairement posées, les moyens de changement aussi. Dès lors celui qui refuse de jouer ne s'oppose plus à l'organisation mais au fonctionnement des groupes y compris le sien a-t-elle conclu.

Ainsi, nous retenons que la démotivation est une perte de motivation. A cet égard, nous estimons que le dysfonctionnement du conseil de la jeunesse ne peut se résoudre que si les membres chargés de donner vie à cette structure éprouvent un réel plaisir et un intérêt évident dans le travail. En un mot, il faudrait qu'ils soient motivés à la tâche. La sociologie a identifié deux sortes de motivation à savoir la motivation intrinsèque et la motivation extrinsèque. Un membre du conseil de la jeunesse peut être considéré comme étant intrinsèquement motivé si et seulement s'il trouve du plaisir à s'acquitter correctement des tâches qui lui sont dévolues sans pour autant espérer une quelconque récompense de la part d'une tierce personne. Par contre, un membre sera considéré comme étant extrinsèquement motivé s'il s'attend toujours à être récompensé pour les activités qu'il y mène. Ce dernier cas est valable pour les personnes qui pensent qu'il ne doit pas y avoir de travail gratuit et que toute action doit être rémunérée.

Tout bien considéré, nous concevons la démotivation comme l'ensemble des comportements adoptés par les membres et qui ont eu une influence négative sur le fonctionnement normal du conseil. Cette démotivation présente, à nos yeux, deux conséquences essentielles : la première concerne les faibles résultats obtenus jusque-là par le conseil en termes d'activités menées et d'impact qu'elle devait avoir sur la participation des jeunes à la vie publique locale et aux processus de prise de décisions qui les concernent. La deuxième conséquence s'apprécie en termes de perte de crédit qui frappe, aujourd'hui, le conseil et l'ensemble de ses membres aux yeux des jeunes mais aussi des autres acteurs locaux.

Il est évident que les gens qui composent le conseil de la jeunesse de la commune urbaine de Dogondoutchi, comme tous les êtres humains, ont des besoins qu'il faut identifier et chercher à satisfaire pour mieux les motiver. Ils peuvent certainement retrouver leur élan de départ et faire fonctionner le conseil selon les règles préétablies s'ils trouvent que les conditions sont réunies pour satisfaire à leurs besoins propres.

2-5 CADRE PARADIGMATIQUE

Nous avons retenu la théorie de l'acteur stratégique comme cadre paradigmatique de notre étude. En effet, cette théorie est née dans les années 1970 des suites des travaux réalisés par Crozier et Freiberg qui considèrent que le fonctionnement d'une organisation est souvent marqué par une pluralité de comportements d'acteurs. Pour eux, l'individu qui agit et qui cherche à satisfaire ses besoins propres est un acteur stratégique. Ces auteurs estiment que dans une organisation, l'on trouve des comportements et des besoins individuels le plus souvent contradictoires. Pour parvenir à leurs fins, les acteurs développent des stratégies. Celles-ci prennent appui, le plus souvent, sur les compétences dont disposent les acteurs ainsi que sur les relations interpersonnelles que ces derniers ont pu tisser au sein de l'organisation. Toutefois, dès que les intéressés se rendent compte qu'ils n'ont aucune chance de satisfaire leurs vœux, ils peuvent se laisser gagner par la motivation négative. Celle-ci se traduira par l'adoption des comportements pouvant nuire au bon fonctionnement de l'organisation.

Si nous essayons d'inscrire cette théorie dans le contexte du conseil de la jeunesse de la commune urbaine de Dogondoutchi, nous pouvons dire que tous les membres sont venus dans cette structure avec des besoins qu'ils cherchent à satisfaire. Ces besoins peuvent être contradictoires entre eux ainsi qu'entre eux et les objectifs poursuivis par le conseil. Dans leur désir de voir leurs aspirations se concrétiser, les jeunes conseillers, en même temps qu'ils coopèrent entre eux pour atteindre les objectifs du conseil de la jeunesse, essaient par tous les moyens de réaliser les objectifs personnels. Au vu de ce qui se passe sur le terrain actuellement, il ya fort à parier que l'appartenance au conseil communal de la jeunesse de Dogondoutchi procure peu ou pas du tout de satisfaction aux membres. Tout porte à croire que le dysfonctionnement du conseil est un comportement quasi volontaire par lequel, les membres traduisent le manque d'intérêt et de plaisir qu'ils ont à servir le conseil dans les conditions actuelles.

CHAPITRE III

CADRE METHODOLOGIQUE

3-1 METHODOLOGIE

Nous avons voulu étudier la question du dysfonctionnement du conseil communal de la jeunesse en opérant les choix méthodologiques suivants :

- d'une part, celui d'interroger l'ensemble des 17 jeunes-conseillers et un échantillon de 75 jeunes qui ne sont pas des membres du conseil mais qui ont une certaine expérience de vie associative et cela à l'aide de deux questionnaires différents ;
- d'autre part, de recueillir les opinions d'un certain nombre d'acteurs locaux notamment le Maire, les chefs de quartier, les cadres de la jeunesse et des sports et les présidents de 3 associations ayant un agrément « jeunesse » opérant dans la commune de Dogondoutchi.

3-2 les Objectifs de l'étude

Conduire une réflexion suppose que l'on sait avec précision la direction à prendre car comme le dit un adage africain : « si vous ne savez pas où vous allez, vous n'arriverez jamais à la bonne destination ». C'est cette évidence qui nous a conduits à présenter, dans les lignes qui suivent, l'objectif général de cette étude et ses objectifs spécifiques.

3-2-1 OBJECTIF GENERAL

Cette étude vise à découvrir les causes qui sont à l'origine du dysfonctionnement du conseil communal de la jeunesse de Dogondoutchi.

3-2-2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

La présente étude vise de façon spécifique à :

- Identifier les représentations que notre public-cible se fait du conseil de la jeunesse ;
- Appréhender la qualité des rapports que les jeunes conseillers entretiennent entre eux mais aussi entre eux et leur environnement social ;
- Proposer des pistes de solution au dysfonctionnement du conseil.

3-3 Justifications du choix du thème

Le choix du conseil communal de la jeunesse de Dogondoutchi comme sujet d'étude relève de deux raisons essentielles :

Tout d'abord parce que notre famille se trouve dans cette localité à laquelle nous nous sentons très attachés. Aussi nous sommes témoins de la naissance de ce dispositif en tant que cadre de la jeunesse en service dans ladite localité. Cela nous a donné l'occasion d'apprécier l'engouement que la création de ce dispositif a suscité chez les jeunes au niveau local. Aussi, nous avons eu, dans le cadre de notre mission d'accompagnement, des séances de travail avec tous les membres de ce conseil.

Nous avons fait ce choix parce qu'au départ le fonctionnement du conseil donnait satisfaction à tous ses partenaires mais, chemin faisant, le formidable élan pris par ses membres n'a pas été entretenu. En dehors des exigences académiques, c'est un devoir pour le cadre de la jeunesse que nous sommes, de faire un état des lieux et de chercher une ou des explications possibles au dysfonctionnement actuel de la structure concernée. Par la même occasion, nous tenterons d'apporter des idées qui pourront contribuer à améliorer le fonctionnement et l'efficacité du conseil six ans après son installation.

3-4 Limites du Sujet

Notre ambition est d'apporter des éléments de réflexion sur le dysfonctionnement du conseil de la jeunesse de la commune urbaine de Dogondoutchi. Il s'agit pour nous de faire un diagnostic et de laisser parler une catégorie d'acteurs, en particulier les jeunes, pour trouver le remède qui convient. Nous n'avons pas l'intention de faire une comparaison de la situation des conseils de la jeunesse de tous les niveaux territoriaux du Niger. Cet exercice nécessiterait beaucoup de moyens qui, actuellement, ne sont pas à notre portée.

3-5 Définitions des concepts

a) Conseil de la jeunesse

C'est un cadre institué par l'Etat pour permettre aux jeunes d'exprimer leurs opinions, voire de peser sur les décisions publiques au niveau communal, départemental, régional et

national. C'est un espace de dialogue, de consultation et de proposition qui peut émettre des avis sur toute question concernant les jeunes.

b) Participation

D'après Valérie Becquet, « l'usage de ce terme s'accompagne souvent du constat de la difficulté à repérer ce qu'il recouvre réellement. Si l'on s'en tient aux définitions proposées par les dictionnaires, la participation est l'action de prendre part à quelque chose ou désigne la part prise à quelque chose. Ce terme se réfère généralement à des champs très divers comme le travail, l'économie, la théologie et la politique..., la participation se présentant comme une pratique ou une méthode. Il reste que l'intérêt porté à la participation des jeunes à la vie publique locale nécessite de situer davantage cette notion. Deux usages peuvent ici retenir l'attention : la participation politique, qui constitue une pratique sociale spécifique et permet de décrire les comportements politiques, et la participation comme norme de l'action publique qui sous-tend la création de dispositifs spécifiques »¹².

c) Fonctionnement

Selon Nancy I. Adler, le fonctionnement du groupe, c'est « l'ensemble des étapes et des procédés que les membres, individuellement ou collectivement, utilisent pour exécuter une tâche : non seulement toutes les actions personnelles ou interpersonnelles grâce auxquelles ils transforment leurs ressources en un produit, mais aussi toutes les actions personnelles grâce auxquelles ils transforment leurs ressources en un produit, mais aussi toutes les actions improductives et les ratés qu'entraînent les frustrations, les rivalités et les incompréhensions ». ¹³ Dysfonctionnement

Selon le dictionnaire Larousse, un dysfonctionnement se définit comme un trouble de fonctionnement d'un organe, d'un système, etc.

c) Instances

D'après le dictionnaire Larousse, une instance est un organisme, un service qui a un pouvoir de décision : instances dirigeantes d'un parti.

¹² In Valérie Becquet, la participation des jeunes à la vie publique locale en Europe, n°2, INJEP, p.7.

¹³ Nancy I. Adler, **comportements organisationnel**, les éditions REYNALD GOULET, P.13

d) Jeunesse

Ce concept est diversement défini. Selon le dictionnaire Larousse, la jeunesse se définit comme « une période de croissance, de développement ; état, caractère des choses nouvellement créées ou établies et qui n'ont pas encore atteint leur plénitude ». Certaines institutions décrivent la jeunesse en termes de tranche d'âge : de 16 à 26 ans pour l'UNICEF, de 18 à 30 ans pour la CONFEJES, de 15 à 24 ans pour l'UNFPA et de 15 à 35 ans pour l'UNION AFRICAINE. Au Niger, au terme de la charte nationale de la jeunesse, est considérée comme jeune, toute personne physique ayant un âge compris entre 14 et 30 ans. Mais depuis qu'il a adopté la charte africaine de la jeunesse, l'Etat du Niger utilise la tranche d'âge de 15 à 35 ans.

3-6 DIFFICULTES RENCONTREES

Un travail de recherche est le plus souvent une source de difficultés que l'on ne peut pas prédire avant de s'y engager. C'est à la fois une course contre la montre et un parcours de combattant parsemés d'obstacles. En entreprenant ce travail nous sommes conscients de deux choses : comme le dit un adage, « rien ne sert de courir, il faut partir à point » et pour réussir dans une course avec obstacles, il faut nécessairement développer l'endurance et la coordination motrice globale. Malgré que nous ayons réuni ces conditions athlétiques, nous nous sommes confrontés à un refus de coopérer de la part de plusieurs personnes composant notre public cible. En effet, nous avons pensé que comme nous sommes bien connus dans la commune de Dogondoutchi, notre enquête se ferait assez facilement. Malheureusement, dès que nos interlocuteurs ont pris connaissance du thème de notre étude, certains d'entre eux, principalement les jeunes conseillers, se sont rétractés car trouvant notre démarche comme une sorte de procès ouvert contre eux. Il convient également de souligner que certains parmi les jeunes non membres du conseil que nous avons souhaité rencontrer, ont exigé que nous leur donnions de l'argent avant de répondre à notre enquête car dans leur entendement, toute enquête est sûrement financée par un projet ou un organisme international. Il a fallu plusieurs contacts dont pas mal d'insistances et de plaidoiries de notre part pour amener les intéressés à accepter le caractère académique de notre démarche. Aussi, compte tenu de la disparité du niveau scolaire des concernés, nous avons été obligés de traduire tous nos items en langue hausa pour permettre à la plupart d'entre eux de bien comprendre les questions contenues dans notre questionnaire.

3-7 DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE

Tout travail scientifique nécessite que le champ d'étude soit clairement déterminé. En sociologie, le champ est considéré comme un espace social structuré de positionnement des acteurs. De ce point de vue, nous retenons dans le cadre de cette étude, deux champs à savoir : le champ social et le champ sociologique.

3-7-1 LE CHAMP SOCIAL

Le conseil communal de la jeunesse est notre champ social car c'est lui qui présente les signes de dysfonctionnement dont nous cherchons à déterminer les causes réelles qui en sont à l'origine. C'est pour cette raison que nous avons, en priorité, interrogé ses membres car ce sont eux qui sont chargés de donner vie au conseil et c'est également eux qui posent les actes qui nous semblent être contraires aux règles du jeu .De ce fait, leur donner la parole nous semble être une nécessité première si nous voulons savoir la ou les raisons qui font qu'ils ne se donnent plus la peine d'agir dans le respect des prescriptions des statuts régissant l'organisation et le fonctionnement du conseil de la jeunesse.

Il ya d'autres personnes qui sont elles aussi détentrices d'une analyse sur la situation. Leurs contributions peuvent nous être précieuses et c'est d'ailleurs pourquoi nous avons cherché à recueillir leurs opinions pour compléter les points de vue exprimés par les jeunes conseillers. Il s'agit d'un échantillon de 75 jeunes ayant une expérience en matière de vie associative puis de 9 personnes ressources à savoir le maire, trois présidents d'organisations de jeunesse, trois chefs de quartier et deux cadres de la jeunesse et des sports exerçant sur place.

3-7-2 LE CHAMP SOCIOLOGIQUE

Un sujet d'étude doit se situer dans un champ de connaissances bien précis. Etant donné que nous avons bâti notre hypothèse sur le fait que le dysfonctionnement du conseil de la jeunesse de la commune urbaine de Dogondoutchi s'explique par la démotivation de ses membres, nous estimons que notre démarche relève de la Sociologie des organisations qui selon Freiberg se définit comme «l'étude des différents modes de fonctionnement d'ensembles humains organisés ».Elle a pour but d'expliquer et de comprendre les comportements humains au sein des organisations pour prévoir les évolutions de ces dernières et les meilleurs choix que les membres doivent faire(stratégies). La sociologie des organisations vise à expliquer les comportements et les relations conformes ou inattendues par

rapport aux règles prescrites. Elle cherche à comprendre les raisons qui amènent un individu soit à respecter les règles officielles et à adopter des comportements conformes soit à contourner ces règles et à adopter des comportements inattendus.

A notre avis, le conseil communal de la jeunesse présente les caractéristiques d'une organisation qui, selon Crozier et Freiberg, « est un système d'acteurs ».

A présent que nos différents champs d'étude sont identifiés, nous allons maintenant présenter les instruments que nous avons utilisés pour la collecte des données.

3-8 les instruments de collecte de données

3-8-1 LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Dans notre recherche d'information susceptible d'éclairer le sujet choisi pour cette étude, nous avons collecté et consulté des documents trouvés au secrétariat du conseil de la jeunesse notamment les statuts, la composition du bureau et quelques rapports d'activités du conseil de la jeunesse. Nous avons également jeté un « coup d'œil » sur le Web pour constituer une « documentation numérique ». En dehors de ces deux sources d'information, nous nous sommes servis de deux questionnaires et d'un guide d'entretien.

3-8-2 GUIDE D'ENTRETIEN

Le guide d'entretien que nous avons utilisé a été conçu de façon à permettre aux interviewés de répondre sans tenir compte de leur ordre, à des questions susceptibles d'enrichir les informations recueillies.

3-8-3 LES QUESTIONNAIRES

Nos deux questionnaires comprennent des questions de trois types : des questions fermées, des questions ouvertes et des questions à choix multiples. Les réponses aux questions fermées sont les plus simples à formuler car il s'agit de répondre par oui ou par non. Quant aux questions ouvertes, elles permettent à l'interrogé de répondre librement, il n'est pas limité par une alternative. En ce qui concerne les questions à choix multiples, celles-ci aident l'interrogé en lui offrant des points de repère pour formuler ses réponses.

3-8-4 ELABORATION DES QUESTIONNAIRES

Compte tenu du fait que les questions ont les réponses qu'elles méritent, nous avons pris un certain nombre de précautions : nous avons évité les termes qui peuvent prêter à confusion et retenu les questions essentielles (car trop de questions fatiguent le répondant qui risque de répondre mal ou moins bien aux dernières questions) et « noyé » les questions pouvant paraître gênantes parmi les questions qui ne sont pas embarrassantes. Aussi, nous avons veillé à ce que les questions ne se contaminent pas car une réponse donnée à une question peut commander la réponse à la question qui suit immédiatement.

3-8-5 VERIFICATION DES QUESTIONNAIRES

Pour savoir si nos deux questionnaires sont bons pour être administrés, nous les avons testés auprès de cinq jeunes ayant une expérience en matière de vie associative. Cette épreuve nous a permis de vérifier l'effet de l'ordre des questions notamment s'il n'ya pas de questions superflues et si des questions importantes n'ont pas été omises. En un mot, nous avons cherché à nous assurer de la fiabilité des questionnaires dans leur ensemble.

3-8-6 LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

a) Auprès des membres du conseil

Nous avons remis une copie du questionnaire à chaque sujet d'étude en lui expliquant brièvement l'objet et l'intérêt de l'enquête. Après un délai d'une semaine à dix jours, nous retournons le rencontrer à l'endroit convenu pour retirer le bulletin-réponses.

b) Auprès des jeunes non membres du conseil

Avec l'échantillon de 75 jeunes non membres du conseil de la jeunesse, nous avons adopté la même démarche utilisée avec les jeunes conseillers sauf que les bulletins-réponses nous ont été restitués après plus de deux semaines de retard par rapport au délai prévu.

c) Auprès des personnes- ressources

Nous avons eu des entretiens avec neuf personnes-ressources rencontrées individuellement. Il s'agit de deux cadres de la jeunesse et des sports, du Maire, de trois chefs de quartier et de trois présidents d'association de jeunesse. Chaque entretien s'est déroulé au lieu du travail du sujet. Chaque fois, nous essayons, par une formule adéquate d'introduire l'interview. Nous expliquons son but et ses objectifs. Nous démontrons que ceux-ci correspondent à des préoccupations d'intérêt général. Nous précisons que notre enquête s'inscrit dans le cadre de notre Monographie de fin d'études à l'INSEPS de Dakar(Sénégal). Nous garantissons à nos interlocuteurs l'anonymat et le caractère confidentiel de notre démarche. Bien entendu, notre manière d'agir est la même avec chaque interlocuteur : dès que celui-ci accepte l'entretien, nous lui posons une question d'introduction tendant à le « décontracter » pour qu'il ne refuse pas de répondre dès la première question.

CHAPITRE 4 :

PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Ce chapitre est réservé à la présentation des informations que nous avons recueillies sur le terrain et à l'interprétation de ces informations. Il s'agit pour nous de passer en revue les données recueillies à l'aide des questionnaires et celles obtenues à partir du guide d'entretien.

4-1 Considérations Générales

Pour le traitement des données, nous avons eu recours à l'analyse du contenu du guide d'entretien et au dépouillement des copies des deux questionnaires.

4- 2 Traitement des données

Nous avons d'abord procédé par des synthèses par rubrique, ensuite, nous avons procédé à des comparaisons en fonction des questions. Cela nous a permis par la suite de faire une synthèse par rubrique pour dégager des vues d'ensemble.

4-3 Le dépouillement des questionnaires

Après avoir récupéré les copies des deux questionnaires auprès des jeunes conseillers et des jeunes qui ne sont pas membres du conseil, nous avons procédé à l'exploitation des résultats.

4 -4 PRESENTATION DES RESULTATS

a) les résultats du questionnaire adressé aux jeunes conseillers

Les résultats que nous avons obtenus sont présentés sous forme de tableaux (sept au total) qui, par la suite, ont fait l'objet d'analyses et d'interprétations.

Tableau n°1. IDENTIFICATION DU SUJET

Questions	Réponses	répondants	taux	total
Sexe	F	2	12%	17
	M	15	88%	
Quel est votre âge avant votre élection ?	Moins de 25 ans=	10	59%	17
	Plus de 25ans	7	41%	
Situation matrimoniale	Marié	15	88%	17
	Célibataire	2	12%	
Niveau d'études	BEPC ou plus	7	41%	17
	Inférieur au BEPC	10	59%	
Milieu socioculturel d'appartenance	Nomade	5	29%	17
	Sédentaire	12	71%	
Lieu de résidence	Centre-ville	5	29%	17
	Village rattaché	12	71%	
Avez-vous un emploi stable ?	Oui	2	12%	17
	Non	15	88%	

A partir du tableau n°1 ci-dessus, on constate que le profil des membres du conseil se présente comme suit : sur les 17 répondants, 88 % sont des garçons contre 12% de filles. Ce faible pourcentage féminin au sein du conseil prouve, d'une part, qu'il n'y a pas un égal accès des hommes et des femmes aux instances dirigeantes locales et d'autre part, que la société voit d'un mauvais œil les groupes mixtes. Ce taux traduit aussi l'application de la loi accordant 10% de postes électifs ou de nomination aux femmes même si, par ailleurs, les intéressées continuent de se battre pour un relèvement de ce quota. Il ya un certain équilibre entre les membres ayant moins de 25 ans (51%) et les plus de 25 ans (49%) à la date de leur élection en qualité de membres du conseil. Tous les garçons sont mariés mais toutes les filles sont des célibataires. La situation matrimoniale de ces filles traduit le cliché négatif qui leur est collé par la société qui considère qu'une fille engagée dans une association est, le plus souvent, de mœurs légères. En ce qui concerne les garçons, dans de nombreux cas, ce sont

leurs propres parents qui financent leur mariage. Au sujet du niveau d'études, 41% de répondants ont le niveau BEPC ou plus contre 59% ayant un niveau inférieur au BEPC. Quant à leur milieu socioculturel d'appartenance, 29% sont des nomades et les sédentaires représentent 71%. Tous considèrent que le fait de mettre ensemble les individus de culture différente ne réduit pas le préjugé ou l'hostilité entre eux. Aussi, 29% des jeunes conseillers résident en centre-ville contre 71% qui, eux, sont issus des villages rattachés à la commune. Dans la vie d'une structure, l'éloignement peut avoir un impact négatif sur la disponibilité et la participation des membres aux activités programmées. Enfin ; 12% d'entre eux ont un emploi stable et rémunéré contre 88% qui, eux, sont à la recherche de leur premier emploi.

Tableau n° 2 : Conditions d'adhésion

Questions	Réponses	Répondants	Taux	Total
Par quel canal avez-vous appris que votre commune allait se doter d'un conseil de la jeunesse ?	Bouche à oreille	17	100%	17
	Médias	0	0%	
	Internet	0	0%	
Pourquoi avez-vous accepté d'être membre du conseil ?	Avoir un soutien financier	15	88%	17
	Me rendre utile aux autres	2	12%	
Les compliments ont-ils un effet favorable sur votre motivation à la tâche ?	Oui	2	12%	17
	Non	15	88%	

A la lecture du tableau n°2 ci-dessus, on remarque que tous les répondants (100%) affirment avoir appris la nouvelle concernant l'intention de mettre en place un conseil de jeunesse à travers le « bouche à oreille » entre amis. C'est une des preuves que, dans cette localité, les jeunes suivent de moins en moins les informations et les communiqués diffusés par la presse locale ou nationale. Cela démontre également qu'au Niger, les jeunes qui vivent à l'intérieur du pays n'ont pas facilement accès à internet bien qu'aujourd'hui, l'outil informatique ait cessé d'être un luxe dans de nombreux pays du monde pour devenir un outil de travail indispensable. 88% de répondants estiment avoir adhéré au conseil dans l'espoir d'avoir une gratification, contre 12% qui justifient leur adhésion par le souci de se rendre

utiles aux autres. On s'aperçoit à travers les données susmentionnées que les enquêtés, dans leur écrasante majorité conçoivent leur appartenance au conseil comme une occasion d'obtenir une récompense financière. A la question de savoir si les compliments ont un effet favorable sur leur motivation à la tâche, tous les jeunes conseillers ont répondu par l'affirmative. 15 répondants sur 17 admettent que la récompense par l'argent augmente leur motivation, les autres rejettent cette idée. Invités à dire la ou les questions qu'ils se sont posées avant d'être élus au conseil, tous ont coché les trois questions suivantes : suis-je capable d'atteindre mon objectif ? Y aura-t-il une contrepartie de mon entourage ? L'enjeu présente-t-il un intérêt ? Sur ce point, le « oui » à ces trois interrogations constitue, d'après Porter et Lawler, le préalable à ce qu'un individu s'implique dans l'action.

Tableau n° 3 Atmosphère du groupe

Questions	Réponses	Répondants	Taux	Total
Y a-t-il des conflits au sein du conseil ?	Oui	15	88%	17
	Non	2	12%	
Avez-vous des objectifs personnels dès au départ ?	Oui	17	100%	17
	Non	0	0%	
Si oui, ont-ils été réalisés ?	Aucun	15	88%	17
	Tous	2	12%	
	Certains	0	0%	
Pensez-vous qu'il ya parmi vous, ceux qui bloquent l'action du groupe ?	Oui	15	88 %	17
	Non	2	12%	
Y a-t-il une interdépendance entre les membres ? (précisez)	Oui	17	100%	17
	Non	0	0%	
Le règlement intérieur est-il : (justifiez votre réponse).	Appliqué	3	18%	17
	violé	14	82%	
La valeur des filles vous parait être sous-estimée par les garçons	Oui	13	76%	17
	Je ne sais pas	0	0%	
	non	4	24%	

Le tableau n° 3 relatif à l'atmosphère du groupe souligne que 88% des jeunes-conseillers admettent l'existence des cas de conflit en leur sein. Il est dans l'ordre normal des choses que des conflits apparaissent dans une organisation mais ces malaises peuvent être

réglés si les règles de bonne conduite sont scrupuleusement observées par chaque membre et cela quelque soit la position qu'il occupe à l'intérieur de ladite organisation. Certains auteurs soutiennent que l'existence des conflits dans une structure est concevable et qu'il existe dans la nature humaine une certaine tendance à vouloir à tout prix dominer ses coéquipiers dans les situations sociales. Toutefois, 12% ne voient pas les choses de la même manière. Tous les répondants affirment avoir des objectifs individuels propres mais seuls 12% estiment qu'ils ont pu réaliser leurs objectifs contrairement aux 88% restants qui attendent de réaliser les leurs. Plus de la moitié des membres soulignent l'existence, parmi eux, d'un groupe de personnes qui bloquent l'action du conseil chaque fois que celle-ci ne va pas dans le sens qu'ils désirent. La totalité de répondants estime qu'il ya une certaine interdépendance dans l'exécution de leurs activités même si certains membres attirent l'attention par leur manque d'implication dans les activités. En ce qui concerne le règlement intérieur, 82% des jeunes conseillers considèrent qu'il est régulièrement violé et que les dispositions les plus transgressées sont relatives au versement des cotisations, à une bonne circulation de l'information, à l'engagement bénévole et à la participation assidue aux activités du conseil. Quant aux 18% restants de l'échantillon, ils estiment que le règlement intérieur du conseil ne souffre d'une transgression. Enfin, la valeur des filles au sein du conseil est sous-estimée par les garçons. Cette impression est partagée par 76% de répondants contre 24% de l'échantillon qui estiment que la valeur des filles n'est pas mal appréciée dans leur instance. Il ya lieu de noter qu'en règle générale, la valeur des filles est très négligée dans la commune urbaine de Dogondoutchi car la jeune fille est considérée comme une personne inactive du fait que l'éducation qu'elle a reçue ne la prépare pas à la prise de décision ni à participer aux débats qui concernent sa vie ou celle de la collectivité.

Tableau n° 4 Conditions de travail

Questions	Réponses	Répondants	Taux	Total
Etes-vous satisfaits de vos conditions d'exercice de votre mission ?	Oui	0	0%	17
	Pas tout à fait	0	0%	
	Non	17	100%	
Avez-vous été sensibilisés au préalable sur la mission du conseil ?	Suffisamment	3	18%	17
	Insuffisamment	14	82%	
	Aucunement	0	0%	
Etes-vous soutenus par les autorités locales ?	Quelquefois	0	0%	17
	Régulièrement	0	0%	
	Aucunement	17	100%	
De quelle façon se fait la communication entre votre conseil et les niveaux hiérarchiques ?	Ascendante	17	100%	17
	Descendante	0	0%	
	Des deux sens	0	0%	
Avez-vous bénéficié de stage de formations en renforcement de capacités ?	Jamais	15	88%	17
	Une fois	0	0%	
	Assez souvent	2	12%	
Quel est selon vous le moyen dont le conseil a le plus besoin ?	matériel	2	12%	17
	financier	15	88%	
	Humain	0	0%	
Le conseil est attributaire de subvention par le conseil national de la jeunesse?	OUI	0	0%	17
	NON	15	100%	
	JE NE SAIS PAS	0	0%	

L'étude des conditions de travail représentée dans le tableau n°4 ci-dessus, permet de noter que tous les membres ne sont pas satisfaits des conditions dans lesquelles ils exercent leur fonction mais ils reconnaissent avoir été sensibilisés sur la mission du conseil avant leur entrée en fonction. Aussi, tous soutiennent que les autorités communales n'ont jamais apporté le moindre soutien et de quelque nature que ce soit au conseil. Cette attitude traduit la méfiance clairement affichée par les élus locaux vis-à-vis du conseil qu'ils jugent comme une charge financière supplémentaire que leur impose l'Etat. Tous les répondants affirment que la communication entre eux et les niveaux supérieurs est ascendante. Cela sous-entend que le

conseil départemental ou régional voire national n'envoie pas de feed-back au conseil communal. Cette façon de faire n'est pas de nature à encourager l'échelon inférieur dans ses tâches, elle peut d'ailleurs être une source importante de démotivation pour lui. Par ailleurs, 88% de jeunes conseillers affirment n'avoir jamais bénéficié d'une formation en renforcement de capacités et imputent la responsabilité à certains parmi eux qui prennent le malin plaisir de cacher aux autres membres toutes les correspondances parvenues à ce sujet et se donnent le privilège de suivre les différents stages, séminaires et autres rencontres sans souci d'alternance. Enfin, à la question de savoir de quel moyen le conseil a le plus besoin pour être opérationnel, 88% des interviewés ont coché le moyen financier contrairement aux 12% qui accordent la priorité au moyen matériel. Concernant le dernier item de ce tableau, les réponses n'ont pas varié. En effet, tous les répondants ont affirmé que leur instance n'est pas attributaire de subvention par le conseil national de la jeunesse.

Tableau n°5 Environnement social

Questions	Réponses	Répondants	Taux	Total
A votre avis les associations de jeunes appuient le conseil de la jeunesse	Rarement	2	12%	17
	Jamais	15	88%	
	Régulièrement	0	0%	
Comment jugez-vous Vos relations avec le service de la jeunesse et des sports (justifiez votre réponse)	Bonnes	0	0%	17
	Mauvaises	16	94%	
	Acceptables	1	6%	
Le service de la jeunesse accompagne le conseil de façon :	Acceptable	0	0%	17
	Positive	1	6%	
	Négative	16	94%	
Votre entourage perçoit votre engagement associatif de façon :	Positive	2	12%	17
	Mitigée	0	0%	
	Négative	15	88%	

Comme l'indique le tableau n°5 ci-dessus, 15 des 17 répondants considèrent que les associations de jeunesse locales n'appuient pas les activités du conseil. A ce propos, nous pouvons témoigner que les représentants de ces associations ont, de manière solennelle, pris librement l'engagement de soutenir les actions du conseil. D'autre part, invités à se prononcer

sur la qualité des relations qu'ils entretiennent avec le service communal en charge de la jeunesse et des sports, les jeunes-conseillers affirment, dans leur écrasante majorité (94%), que leurs relations avec cette structure de tutelle ne sont pas bonnes du tout. Ils ajoutent également que ledit service ne s'acquitte pas correctement de sa mission d'accompagnement. Cette insuffisance constatée en matière d'accompagnement peut être due au manque d'outil méthodologique qui doit en préciser les modalités. Toutefois, ce prétexte ne tient pas la « route » d'autant plus que les services déconcentrés ont traditionnellement pour mission d'apporter leur appui et leur expertise afin que toutes les organisations de jeunesse opérant dans leur zone de responsabilité puissent fonctionner normalement. A la question de savoir si leur engagement associatif est encouragé par leur entourage, seuls 12% ont répondu positivement contre 88% qui pensent que leur entourage voit d'un mauvais œil cet engagement. Cela peut être une traduction de la perception négative qu'une partie de la population de cette commune semble avoir du bénévolat. Celui-ci est quelquefois considéré comme une perte de temps dans une société caractérisée par un fort taux de chômage et de sous-emploi des jeunes. Ce sentiment se traduit par un célèbre dicton en langue hausa qui est assez souvent prononcé et entendu dans les causeries et débats publics : « zaman banza yahi aikin banza » autrement dit « mieux vaut l'oisiveté qu'un travail non rémunéré ». Cet état d'esprit nécessite une large sensibilisation de tous les groupes sociaux pour les amener à comprendre et accepter le don de soi comme étant une valeur civique et citoyenne. En effet, le fait de mener des activités bénévoles ne constitue pas dans tous les cas une perte d'énergie inutile ou une perte de temps comme aiment le faire croire certaines personnes. La participation des jeunes à la réalisation des actions d'intérêt général pourrait leur permettre de vivre des expériences enrichissantes et de se sentir utiles à la société. L'adhésion des jeunes au bénévolat nécessiterait qu'un vaste programme de mobilisation soit initié et mis en œuvre et que toutes les conditions soient créées pour amener les jeunes à se sentir non pas comme des individus à part mais des citoyens à part entière qui doivent apporter leur part contributive au développement et à l'épanouissement de leur communauté. Le bénévolat revêt plusieurs formes dont entre autres la lutte contre la pauvreté, l'entraide, le règlement de conflits sociaux, les secours d'urgence en cas de catastrophes naturelles qui sont autant d'actions qui profitent à la société dans son ensemble et renforcent l'unité et la cohésion sociales.

Tableau n° 6 Perception du dispositif

Questions	Réponses	Répondants	Taux	Total
Dans quel état se trouve actuellement votre conseil ?	En difficulté de fonctionnement	15	88%	17
	Normal	2	12%	
	En cessation d'activité	0	0%	
Pensez-vous que grâce au conseil, la parole des jeunes est entendue ? (justifiez votre réponse).	Oui	2	12%	17
	Non	15	88%	
Comment trouvez-vous la taille du conseil ?	Convenable	14	82%	17
	Insuffisante	3	18%	
	Pléthorique	0	0%	
Comment trouvez-vous le mandat statutaire de 3ans du conseil ?	Court	5	29%	17
	Long	0	0%	
	Acceptable	12	71%	
Les objectifs du conseil sont difficiles à réaliser	Oui	15	88%	17
	Non	2	12%	
Pour réussir, le conseil doit-il avoir de bonnes relations avec tous les acteurs locaux ?	Oui	17	100%	17
	Non	0	0%	

Dans le tableau n°6 ci-dessus, nous constatons que tous les jeunes-conseillers estiment que le conseil est de moins en moins opérationnel. Cette impression corrobore qu'il ya bel et bien un dysfonctionnement du conseil. En outre, 15 sur 17 répondants estiment que même avec l'existence du conseil, la parole des jeunes n'a aucune chance d'être écoutée, entendue et prise en compte à cause du peu d'intérêt que les autorités communales portent aux questions de jeunesse. Pour les deux autres répondants, la parole des jeunes a toutes les chances d'être entendue grâce à l'action du conseil communal. S'agissant de la taille du conseil, 88% des personnes interrogées considèrent qu'elle est convenable contre 12% qui estiment qu'elle est insuffisante. A propos du mandat statutaire de 3 ans accordé au conseil, 29% le trouvent court et 71% le jugent acceptable. Par ailleurs, interrogés pour donner leur

avis sur les objectifs du conseil, 15 d'entre eux les trouvent difficiles à réaliser contre 2 voix qui les trouvent faciles à réaliser. En effet, selon Valle Rand : « les buts difficiles et accessibles ont un effet motivationnel important dans la mesure où ils induisent un sens d'accomplissement personnel ». Enfin, tous les répondants sont d'avis que leur instance ne peut véritablement réussir sa mission que si elle développe ses relations avec tous les acteurs qui opèrent dans la commune.

Tableau n°7 ORGANISATION INTERNE

Questions	Réponses	Répondants	Taux	Total
Le conseil planifie ses activités ?	Régulièrement	0	0%	17
	Rarement	0	0%	
	Jamais	17	100%	
Quelle est la fréquence de vos réunions ?	Régulière	2	12%	17
	Irrégulière	15	88%	
De quelle façon se prennent les décisions du conseil ?	Par imposition	15	88%	17
	Par consensus	2	12%	
Vos frais de déplacement sont-ils remboursés ?	Oui	0	0%	17
	Non	17	100%	
Votre cotisation annuelle est de :	zéro Franc	12	71%	17
	De 500F à 5000F	5	29%	
	DE 5005F à plus	0	0%	
vous êtes motivé à la tâche actuellement ? (justifiez votre réponse).	Oui	2	12%	17
	Non	15	88%	

A L'observation des résultats contenus dans le tableau n°7 ci-dessus, on remarque que les membres du conseil ont majoritairement reconnu qu'ils n'élaborent pas de programme d'activités et que les réunions du bureau ne se tiennent qu'occasionnellement. Invités à se prononcer sur la façon dont les décisions sont prises au sein du conseil, 12% estiment que les décisions se prennent par consensus contre 88% qui pensent que c'est toujours le bon vouloir de certains membres influents du bureau qui finit par s'imposer à chaque fois qu'il faille prendre des décisions. Tous les répondants affirment que les frais liés aux déplacements accomplis dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions n'ont jamais fait l'objet de remboursement. Pourtant l'article 27 des statuts du Conseil national de la jeunesse

précise : « les fonctions de membre du Conseil national, régional, départemental et communal sont volontaires. Toutefois, les frais correspondant à leurs déplacements et autres frais supplémentaires engagés seront remboursés par le Conseil national de la jeunesse ». Par ailleurs, le versement des cotisations est en souffrance dans la mesure où 12 répondants sur 17 avouent ne s'être jamais acquittés de ce devoir qui incombe pourtant à chaque jeune conseiller. Seuls 29% de l'effectif ont l'habitude de verser entre 500F et 5000F chaque année. Enfin, invités à dire si oui ou non ils sont motivés à la tâche, 88% de répondants affirment avoir perdu la motivation depuis longtemps car ils ne disposent ni de droit lié à leur appartenance au Conseil, ni de moyens pour agir et qu'en plus, ils ne sont pas pris au sérieux par ceux qui sont censés les encourager. Par contre les 12% restants se disent toujours motivés à la tâche.

b) Les résultats du questionnaire adressé aux 75 jeunes non membres du conseil

Les résultats que nous avons obtenus sont présentés sous forme de tableaux (4 au total) qui, par la suite, ont fait l'objet d'analyse et d'interprétation.

TABEAU N°8 : caractéristiques du sujet

NB : Taille de l'échantillon : 75 sujets

Questions	Réponses	répondants	taux	Total
Sexe	Masculin	60	80%	75
	Féminin	15	20%	
Age	Moins de 30 ans	35	47%	75
	Plus de 30ans	40	53%	
Dans quel genre d'association militiez-vous ?	De jeunesse	40	53%	75
	Sportive	35	47%	
Votre expérience de vie associative date de :	1à5ans	55	73%	75
	plus de 5ans	20	27%	

Le tableau n°8 relatif aux caractéristiques du sujet fait apparaître une forte présence des garçons (80%) par rapport aux filles (20%) dans l'échantillon qui a accepté de participer à l'enquête. Au sujet de l'âge des répondants, les moins de 30ans (47%) et les plus de 30 ans (53%) sont presque à nombre égal. La proportion de ceux qui militent dans des associations de jeunesse est sensiblement égale à celle des adhérents des clubs sportifs. Quant à leur expérience en matière de vie associative elle se situe pour 73% de cas entre 1 à 5ans et pour 27% de cas à plus de 5ans.

Tableau n°9 : PERCEPTION DU CONSEIL

NB : taille de l'échantillon : 75

questions	Réponses	répondants	taux	Total
Savez-vous que votre commune dispose d'un conseil de la jeunesse ?	Oui	75	100%	75
	NON	0	0%	
	JE NE SAIS PAS	0	0%	
Etes-vous satisfait de la situation actuelle de ce conseil ?	Oui	0	0%	75
	Non	70	93%	
	Sans opinion	5	7%	
vous avez accueilli la création du conseil :	Positivement	70	93%	75
	Négativement	0	0%	
	sans opinion	5	7%	
A votre avis les membres du conseil représentent :	Tous les jeunes	15	20%	75
	Seulement leur propre personne	60	80%	
Avez-vous pris part à au moins une activité du conseil ?	OUI	75	100%	75
	NON	0	0%	
Avez-vous des griefs contre les jeunes conseillers ? Si oui précisez.	OUI	60	80%	75
	NON	15	20%	

A la lecture du tableau n°9 traitant de la perception du conseil, on se rend compte que tous les répondants sont au courant de l'existence d'un conseil de la jeunesse au niveau local. Cependant, ils se déclarent à 93% insatisfaits de la situation dans laquelle cette instance se trouve actuellement. Par ailleurs, à l'exception de l'un d'entre eux qui est sans opinion, tous les répondants ont accueilli favorablement l'annonce de la création du conseil de la jeunesse dans leur commune. Toutefois, 80% d'entre eux estiment que les jeunes conseillers ne sont que des « électrons libres » qui ne représentent qu'eux-mêmes contre 20% qui considèrent que les membres du conseil représentent les jeunes dans leur ensemble. Sollicités pour savoir s'ils ont pris part à au moins une activité du conseil, nos enquêtés ont dans leur totalité répondu par l'affirmative. En outre, 20% de l'échantillon déclarent ne rien reprocher aux membres du conseil contrairement aux 80% qui, eux, ont des choses à leur reprocher. Parmi les griefs qu'ils formulent contre les membres du conseil, les plus cités sont l'arrogance, l'incapacité à porter les aspirations des jeunes, la rétention de l'information ainsi que le détournement de toutes les aides accordées aux jeunes par l'Etat ou les partenaires au développement.

TABLEAU N°10 : LE BENEVOLAT

NB : taille de l'échantillon : 75 sujets

questions	Réponses	répondants	Taux	Total
La confiance en soi est mieux que de compter sur l'Etat ?	OUI	65	87%	75
	NON	0	0%	
	JE NE SAIS PAS	10	13%	
le bénévolat vous attire actuellement ?	Oui	20	27%	75
	Non	55	73%	
Pensez-vous que toute action doit être récompensée ?	OUI	70	93%	75
	NON	5	7%	
Selon vous la pauvreté est un obstacle au bénévolat ?	OUI	60	80%	75
	NON	10	13%	
	JE NE SAIS PAS	5	7%	
Vous sentez-vous concerné par ce qui se fait et se décide à l'échelon local ?	OUI	75	100%	75
	NON	0	0%	

Le tableau n°10 nous renseigne qu'en dehors des dix répondants qui ont affiché une position de neutralité, tous les autres éléments de notre échantillon (87%) pensent qu'il vaut mieux compter sur soi-même que de compter sur l'Etat. Aussi, le bénévolat n'a que très peu d'adeptes (27%) parmi les jeunes interrogés car 73% affirment ne pas être attirés par le don de soi. A la question de savoir si toute action doit être récompensée, le « oui » l'a massivement remporté contre 7% pour le « non ». En outre, pour 80% des répondants, la pauvreté constitue un véritable frein à la promotion du bénévolat dans leur commune. Tout de même, dix jeunes ne partagent pas ce sentiment et cinq autres n'ont pas d'opinion sur la question. Tous les interrogés ont fait part de leur attachement à leur commune en disant se sentir concernés par ce qui se fait et se décide à l'échelon local.

Tableau n° 11 : LA PARTICIPATION

NB : taille de l'échantillon : 75

Questions	Réponses	Répondants	Taux	Total
Selon vous, les jeunes filles sont encouragées à participer à la vie sociale, économique et politique au niveau local.	OUI	15	20%	75
	NON	60	80%	
	JE NE SAIS PAS	0	0%	
Pour vous, que signifie le terme « participer » ?	Influencer des décisions	20	27%	75
	aider ma commune	40	53%	
	Donner mon avis sur des questions	0	0%	
	Toutes les réponses à la fois	15	20%	
Pour mieux participer, vous avez besoin d'être encadré par des :	Adultes	0	0%	75
	Des jeunes	75	100%	
	Les 2 à la fois	0	0%	
Les jeunes de votre commune jouent un rôle dans la résolution de leurs propres problèmes	Oui	55	73%	75
	Non	20	27%	

L'analphabétisme influe t-il sur la volonté des jeunes de participer à la vie locale et leur capacité à le faire ?	OUI	75	100%	75
	NON	0	0%	

En parcourant le tableau n°11 ci-dessus présenté, il ressort que notre échantillon, dans son écrasante majorité (80%), estime que les filles sont moins encouragées que les garçons à participer aux activités économiques, sociales et politiques. Ce point de vue traduit le sentiment que dans la plupart de nos sociétés africaines, la jeune fille est généralement victime de discrimination de la naissance jusqu'à l'âge adulte. Cette situation réduit au minimum ses chances de réussir sa promotion sociale. Sur tout un autre plan, pour 27% de nos répondants, le terme « participer » veut tout simplement dire « influencer des décisions » mais pour d'autres (53%), participer signifie « aider sa commune ». Par contre les 20% de l'échantillon considèrent que participer a un sens beaucoup plus large et signifie à la fois influencer des décisions, aider ma commune et donner mon avis sur des questions d'intérêt général. La diversité des réponses données est une preuve que les jeunes n'ont pas la même conception du terme « participation ». Interrogés pour dire par qui ils souhaitent être accompagnés pour mieux participer à la vie locale, les enquêtés ont à l'unanimité choisi l'accompagnement par leurs pairs. Ce rejet massif de l'accompagnement par les adultes peut avoir comme explication possible la persistance de conflits intergénérationnels dans cette commune où les perceptions réciproques entre les jeunes et les adultes sont, dans la plupart des cas, négatives du fait que les intéressés ne partagent pas les mêmes valeurs et les mêmes préoccupations. Au sujet de l'attitude des jeunes face à leurs propres problèmes, 73% de l'échantillon notent que les intéressés jouent un rôle actif dans la résolution de ceux-ci contre 27% qui pensent que les jeunes sont enclins à attendre que leurs difficultés quotidiennes soient réglées par autrui. Du reste, les uns et les autres pensent que l'analphabétisme constitue un obstacle majeur à la volonté des jeunes de participer à la vie locale ainsi qu'à leur capacité à le faire.

c) Les résultats du guide d'entretien

Comme nous l'avons déjà écrit, nous avons identifié des personnes qu'il était aussi pertinent de rencontrer. Parmi eux neuf ont accepté de répondre à nos questions : le maire, trois chefs de quartier, trois présidents d'organisations de jeunesse et deux cadres de la jeunesse. Avec les intéressés, nous avons eu des entretiens séparés et conduits à partir d'un guide d'entretien. Chaque entretien a duré entre trente minutes et une heure et a été réalisé en

hausa, la langue la plus parlée dans la commune de Dogondoutchi. Voici le résumé de tous les entretiens qui nous ont été accordés :

Les uns et les autres reconnaissent l'importance du conseil communal de la jeunesse dans les interactions que la municipalité doit mener avec l'ensemble de la population. En d'autres termes, la participation des jeunes à la vie locale est perçue par nos interviewés à la fois comme un droit et un devoir liés à leur citoyenneté. L'idée de doter la commune d'une instance de participation des jeunes n'est pas une émanation de la mairie, c'est une initiative de l'Etat qui est tout de même unanimement appréciée par nos interlocuteurs même si, par ailleurs, les responsables administratifs et coutumiers estiment n'avoir jamais été consultés par le ministère de la jeunesse sur ce sujet. La jeunesse est l'une des compétences transférées par l'Etat aux collectivités territoriales. Sur ce point, nos interlocuteurs reconnaissent l'obligation pour la commune urbaine de Dogondoutchi d'assister financièrement, moralement et matériellement le conseil local de la jeunesse. Mais, le Maire nous a certifié que le transfert de compétences en question n'a pas encore été suivi d'un transfert de fonds. En conséquence, la Mairie, en raison de ses ressources budgétaires limitées, n'est pas en mesure de satisfaire les multiples demandes d'appuis matériel et financier exprimées par le conseil et les autres organisations de la jeunesse. Cette situation a entraîné le mécontentement et la crise de confiance des membres du conseil à l'égard des responsables municipaux. C'est aussi une des raisons pour lesquelles, ce dispositif échappe au contrôle des élus locaux. Nos répondants ont émis des doutes sur la capacité du conseil à redonner espoir aux jeunes si, d'aventure, il continue à être encadré par les membres qui le composent actuellement. Certains interviewés proposent la création d'un comité transitoire qui doit immédiatement remplacer l'équipe actuelle (qui a largement dépassé son mandat) jusqu'à ce qu'intervienne le renouvellement du bureau dont la date doit être décidée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ils estiment, par ailleurs, que les jeunes conseillers ont, du mal à se détacher un tant soit peu de leur association de provenance pour se consacrer aux activités du conseil. Nos interlocuteurs pensent que le fait que les jeunes conseillers soient issus de structures associatives différentes et parfois rivales ne leur permet pas souvent de s'entendre sur certains points. Cette situation, ont-ils fait remarquer, nuit gravement à la cohésion du groupe. Invités à répondre à la question de savoir si les espoirs et les attentes placés dans ce conseil ont changé, nos répondants ont, pour la plupart, affirmé que l'engouement que le conseil suscitait il y a quelques années fait place, aujourd'hui, à un réel découragement. En effet, d'après eux, les jeunes ont perdu confiance en la capacité de cette instance communale de porter leurs aspirations et d'influencer les décisions publiques. Nos interlocuteurs sont persuadés que le

conseil est très déconnecté du terrain et il n'est aujourd'hui actif que sur papier. Réagissant aux critiques formulées à leur encontre par les membres du conseil, les cadres communaux de la jeunesse et des sports que nous avons interrogés, considèrent que si l'action du conseil en question n'a pas eu d'impact sur les jeunes ou sur la communauté de manière générale, c'est parce qu'au nom de la recherche d'une certaine autonomie, les jeunes conseillers, au lieu de chercher à mobiliser les compétences extérieures, ont choisi de faire « cavalier seul » en refusant d'ailleurs toute observation venue de n'importe quelle structure associative ou administrative. C'est ainsi que les dirigeants du conseil ont refusé à ce qu'un animateur socio-éducatif continue, dans le cadre de l'accompagnement technique, à encadrer la vie du conseil et à appuyer le déroulement des activités qu'ils initient. Même la médiation entreprise par certains élus locaux n'a pas réussi à débloquer la situation et à faire entendre raison aux intéressés. Enfin, certains interviewés estiment que les membres du bureau sont, pour la plupart des cas, entrés au conseil dans l'espoir d'obtenir un soutien financier ou de facilités quelconques et qu'ils se sont finalement désillusionnés et démotivés.

PROPOSITIONS

Un travail de recherche doit, si possible, déboucher sur un certain nombre de propositions qui se présentent comme une contribution dans la recherche de solutions au problème soulevé. Ainsi, comme nous avons une idée des causes du dysfonctionnement du conseil de la jeunesse de la commune urbaine de Dogondoutchi, nous formulons un certain nombre de mesures qui, si elles sont appliquées, nous l'espérons, pourront permettre à cette structure de retrouver son dynamisme des premiers jours et une place plus digne dans l'espace associatif local ainsi que dans le cœur des jeunes qui restent et demeurent son public-cible. Ces propositions se résument en ces termes :

a) AU NIVEAU NATIONAL

-Que le Ministère en charge de la jeunesse élabore un outil méthodologique qui clarifiera les modalités pratiques de mise en œuvre des conseils locaux de la jeunesse et les rôles dévolus aux autres acteurs locaux notamment la mairie, le service de la jeunesse et des sports, les associations sportives et de jeunesse ;

-Que le Ministère de la jeunesse et des sports veille à ce que le renouvellement du bureau de tous les conseils de jeunesse se fasse dans les délais impartis ;

- Que le Ministère de la jeunesse entreprenne une mission de travail à l'intérieur du pays pour échanger avec tous les acteurs locaux sur les enjeux de la participation des jeunes ;
- Que le Conseil National de la Jeunesse veille à ce que la communication entre les différentes instances de participation se fasse de façons ascendante et descendante ;
- Que le Conseil National de la Jeunesse organise, de façon périodique, des missions de suivi et d'évaluation des activités des conseils régionaux, départementaux et communaux de la jeunesse.

b) AU NIVEAU LOCAL

- Que le Maire, sur proposition du Service communal de la jeunesse et des sports adresse une lettre d'encouragement ou un témoignage officiel de satisfaction à tout membre du conseil de la jeunesse qui se distingue par son dévouement à la cause des jeunes. La remise de cette distinction doit se faire publiquement à l'occasion d'une fête nationale;
- Que les élus locaux, lors de l'élaboration du budget municipal, détermine chaque année le montant de la participation financière de la commune à verser comme appui au fonctionnement du conseil de la jeunesse et à celui des associations sportives et de jeunesse opérant sur place. De plus, ils doivent veiller, le moment venu, à ce que cette somme parvienne effectivement aux bénéficiaires ;
- Que le Service de la jeunesse et des sports initie les jeunes conseillers aux techniques d'élaboration de microprojets et de négociation d'un financement ;
- Que la Mairie attribue gratuitement au conseil de la jeunesse un terrain qui, une fois mis en valeur lui servira de siège ;
- Que la Mairie accorde au conseil de la jeunesse le droit de donner son avis sur toute demande d'agrément déposée par une association ou un groupement d'associations ;
- Que la mairie se porte garante auprès des institutions locales de micro-finance pour faciliter l'obtention de crédits aux membres du conseil désireux d'entreprendre des activités génératrices de revenu ;
- Que la Mairie confie la gérance du « centre ami des jeunes » au conseil de la jeunesse ;
- Que la Mairie délivre aux jeunes conseillers des cartes d'accès, à titre gratuit, aux manifestations sportives et culturelles qui seront valables pendant la durée de leur mandat.

c) AU NIVEAU DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL DE LA JEUNESSE

- La rédaction de rapports d'activités de manière régulière et la transmission de copies aux différents partenaires ;
- L'élaboration chaque année d'un budget et d'un programme d'activités en tenant compte des avis recueillis auprès des partenaires potentiels ;
- La promotion de l'esprit du bénévolat chez les jeunes en commençant d'abord par susciter leur participation en tant que main d'œuvre gratuite à la construction du siège du conseil ;
- L'amélioration des relations institutionnelles par l'instauration d'un dialogue et d'un partenariat durables avec tous les acteurs locaux notamment les élus municipaux, les cadres techniques, les ONG, les chefs de quartier, les associations et tous ceux qui se préoccupent des nombreux problèmes de la jeunesse ;
- Le lancement d'une campagne de sensibilisation, à laquelle prendront part tous les chefs de quartier, sur la prise en considération de la valeur de la jeune fille dans la société et sur le respect des droits de la femme en général notamment celui de participer à la vie publique ;
- L'accompagnement des jeunes en situation de recherche d'emploi en leur facilitant les démarches administratives.

CONCLUSION

Pour conclure, on peut constater que le conseil de la jeunesse de la commune urbaine de Dogondoutchi éprouve des difficultés à fonctionner normalement parce que ses membres sont démotivés par l'absence de soutien au niveau local. En effet, les jeunes conseillers ne sont pas satisfaits des conditions d'exercice de leur fonction et estiment être abandonnés à eux-mêmes. Les intéressés ont envie de continuer à siéger au conseil mais à condition qu'ils bénéficient d'un accompagnement par les élus locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les partenaires techniques et financiers. Cet indice permet de penser que ces jeunes sont conscients des nobles objectifs que leur conseil se propose d'atteindre. Notre hypothèse de départ a été confirmée par les témoignages qui nous ont été fournis par les différentes personnes ressources contactées dans notre pari de recherche des raisons qui sont à l'origine du dysfonctionnement de cette instance. Nous estimons également que les objectifs recherchés à travers cette étude ont tous été atteints. Du reste, nous avons l'intime conviction que la solution au problème du dysfonctionnement de ce conseil dépend de l'engagement de chaque acteur local à y apporter sa part contributive de manière désintéressée et voulue.

Il convient également de noter que la participation des jeunes à travers le conseil de la jeunesse est une façon pour les pouvoirs publics de consulter les jeunes et de les encourager à participer aux décisions qui les concernent directement et celles qui peuvent avoir des impacts sur leur entité ou même la nation tout entière. L'importance de la participation des jeunes justifierait que l'on redonne vie au conseil de la jeunesse étant entendu que les jeunes seraient intéressés à prendre part à la vie de leur société. Cette participation ne pourraient se résumer aux simples faits d'être électeurs et éligibles mais devrait être comprise comme une occasion donnée aux jeunes de faire valoir des droits liés à leur citoyenneté et d'avoir une certaine influence sur la marche de leur société.

BIBLIOGRAPHIE

Alain Beitone et coll., Sciences Sociales, 3e édition, Editions Sirey, Condé sur Noireau, 2002.

Bacqué M.-H., Sin tomer Y., «Gestion de proximité et démocratie participative », les annales de la recherche urbaine, n°90, septembre 2001.

G-N Fischer, Les domaines de la psychologie sociale : Le champ du social, Dunod, Paris, 1990 .

Nancy I. Adler, Comportement organisationnel, Les éditions Reynald Goulet, 1994.

R K Merton, Eléments de théorie et de méthode sociologique, Paris, Plon, 1965

Richez J,- C., Jeunes et Collectivités Territoriales, dans la galaxie jeunesse, Mémo Guide des structures publiques de jeunesse, INJEP, 2004.

Rossini Nathalie, Les jeunes conseillers engagés dans la démocratie locale, ANACEJ/ INJEP, coll. « publication de l'INJEP», n°63 Paris/ Marly le Roi, 2003.

Sandra Michel, Peut-on gérer les motivations ? PUF, Paris, 1989.

Valérie Becquet, 10 ans de Conseil de la jeunesse, De l'expérimentation à la reconnaissance institutionnelle

Valérie Becquet, La participation des jeunes à la vie publique locale en Europe, n°2, INJEP.

Valérie Becquet, Les Conseils de la Jeunesse : Intuition politique, Réalités territoriales, INJEP, coll. « Document de l'INJEP», n°60, Marly-le-Roi, 2002

SITES INTERNET CONSULTÉS

WWW.FORUM JEUNESSE.ORG/FR

WWW.INJEP.FR (appartenant à l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire : INJEP)

WWW.anacej.asso.fr (appartenant à l'association nationale des enfants et des jeunes : ANACEJ)

